RAPPORT DE DURABILITE 2024/25

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 108.236.070 €
Siège social : 396/466, Rue de la Voyette – CRT 2 – 59273 Fretin
852 538 461 RCS Lille Métropole

Table des matières

1. INFORMATIONS GENERALES 3

2. INFORMATIONS ENVIRONEMENTALES 22

3. INFORMATIONS SOCIALES 48

4. INFORMATIONS DE GOUVERNANCE 69

5. NOTE METHODOLOGIQUE [ESRS2.BP-1, BP-2, GOV-4] 72

6. RAPPORT D'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES 77

1. INFORMATIONS GENERALES

Le Groupe Nacon publie pour la première fois ses informations en matière de durabilité, conformément à l'article L.233-28-4 du code de commerce, issu de la transposition en France de la Directive (UE) 2022/2464 « CSRD », et en accord avec les ESRS émis par le Groupe consultatif européen sur l'information financière (EFRAG).

Nacon s'est efforcé d'appliquer les exigences normatives fixées par les ESRS, telles qu'applicables à la date d'établissement de ce rapport de durabilité. Le Groupe s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue, il pourra être amené à revoir certaines pratiques de communication de ce rapport au cours des prochains exercices.

Nacon est adhérent au Pacte Global Compact des Nations Unis et s'est donc engagée à prendre des mesures pour intégrer les Dix Principes du Global Compact des Nations Unies à sa stratégie, sa culture et ses activités.
Afin de poursuivre son ambition de contribuer à une société plus durable, le Groupe s'attache à ce que sa stratégie soit en cohérence avec les Objectifs de Développement Durable adoptés par les Nations Unies en 2015 et définissant les enjeux à prendre en compte pour y parvenir. Grâce à la politique RSE mise en œuvre depuis plusieurs années, le Groupe se mobilise pour contribuer à l'atteinte de plusieurs des 17 ODD :

Cette ambition prend forme à travers des engagements clairs et des objectifs spécifiques, visant toutes les parties prenantes : clients, partenaires, collaborateurs, actionnaires et investisseurs, consommateurs. Élaborée en collaboration avec les différentes entités du Groupe qui en assurent la mise en œuvre, cette approche responsable reflète l'engagement de NACON.

1.1 Gouvernance de la démarche RSE [ESRS 2.GOV-1, GOV-2, GOV-3]

✓ **Conseil d'Administration**

- Détermine la politique en matière de durabilité économique, environnementale et sociale
- Supervise les risques et opportunités
- Inscrit ces considérations dans la stratégie de l'entreprise.

✓ **Comité RSE**

Présidé par un administrateur indépendant, il se réunit plusieurs fois par an et se fait régulièrement accompagner par des personnes qualifiées, autant que de besoin.

La Présidente du Comité a suivi une formation sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.

✓ **Comité d'Audit**

Présidé par un administrateur indépendant, il supervise le processus du rapport de durabilité.

Le Conseil d'administration reçoit chaque année une mise à jour sur les impacts, risques et opportunités jugés significatifs pour l'entreprise. Il établit les orientations stratégiques en les accompagnant d'objectifs précis définis sur différents horizons temporels. Dans le cadre de ses responsabilités, il veille à une surveillance et un suivi constant des sujets identifiés. Il analyse les résultats obtenus au regard des objectifs fixés dans la stratégie de durabilité et, si nécessaire, ajuste le plan d'action ou revoit les objectifs. Cette évaluation intègre l'évolution de la stratégie de l'entreprise, les attentes des parties prenantes, ainsi que les investissements nécessaires à leur mise en œuvre.

Outre la présentation des résultats en termes de durabilité, les sujets portés à attention du Conseil au cours de l'exercice 2024/25 ont été les suivants :

- Revue de la stratégie de relocalisation et de l'internalisation de la production
- Entrée en vigueur de la directive CSRD
- Analyse de la double matérialité

Le Conseil d'administration s'appuie sur le Comité RSE et le Comité d'audit pour préparer ses décisions, l'assister dans la supervision et émettre des recommandations.
Le Conseil d'administration regroupe 9 membres, dont 4 membres exécutifs et 5 membres non exécutifs. Deux représentants du comité social et économique (CSE) assistent aux séances du Conseil d'administration. Il n'y a pas d'administrateur représentant les salariés.

Le Conseil d'administration comprend cinq hommes et quatre femmes, soit respectivement 55,6% et 44,4% du nombre total de membres.
Les deux membres indépendants du Conseil représentent 22,2% du nombre total de membres.

La composition du Conseil d'administration réunit des compétences variées et complémentaires garantissant une expertise solide sur les enjeux de durabilité. Ainsi, les membres du Conseil d'administration disposent collectivement des qualifications et connaissances nécessaires pour assumer leurs responsabilités au sein du conseil et de ses comités spécialisés.

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur, une information sur son expérience et sa compétence est communiquée dans le rapport annuel et à l'assemblée générale.

Conformément à la recommandation n°13 du Code Middlenext, le Conseil procède chaque année à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son mode de fonctionnement notamment afin de vérifier que toutes les compétences nécessaires, les parties prenantes et la diversité sont représentées au Conseil d'administration.

La synthèse des domaines de compétences du Conseil se présente ainsi :

Domaines de compétences	% obtenu
Marché du Jeu Vidéo	94%
Stratégie d'entreprise	100%
Analyse financière	100%
Compétences légales et règlementaires	81%
Enjeux de durabilité	81%
Ressources humaines	75%
Technologie de l'information	69%
International	75%

✓ Comité exécutif

Une équipe transverse composée de membres du comité exécutif assure le pilotage opérationnel du plan de développement durable :

- ⇨ Directeur général
- ⇨ Directeur général délégué
- ⇨ Directeur Achat
- ⇨ Directeur Qualité – Sécurité
- ⇨ Directrice Financière

Le Comité exécutif assure le suivi de la mise en œuvre du programme de développement durable. Il est chargé de faire avancer la feuille de route et contribue activement aux décisions relatives aux initiatives durables. Son objectif est de garantir que les activités du Groupe soient en cohérence avec son engagement en faveur du développement durable.

❖ Intégration de la feuille de route des objectifs de développement durable « OBJECTIFS 2023-2026 » dans le déclenchement de la rémunération variable de mandataire social

La politique de rémunération des mandataires sociaux est établie par le conseil d'administration.
Chaque année, celui-ci détermine la part fixe ainsi que la part variable de la rémunération du directeur général délégué, en tenant compte de la réalisation des objectifs quantifiables et déterminés dans la feuille de route « OBJECTIFS 2023-2026 » de développement durable.
L'atteinte de ces objectifs est prise en compte à hauteur de 30% pour le calcul de la rémunération variable.

L'intégration des sujets RSE dans la stratégie il y a plusieurs années déjà et les travaux du Comité RSE ont permis à NACON de déterminer 4 grandes priorités :

- Développer des produits ayant une empreinte carbone réduite afin de limiter l'impact de nos activités sur le réchauffement climatique
- Réduire les inégalités Hommes-Femmes et lutter contre toute discrimination en ne considérant que les compétences et la motivation de chacun sans aucune autre considération
- Veiller au respect des Droits de l'homme tout au long de la chaîne de production
- Développer notre capital humain : Attirer et fidéliser les talents, former et favoriser l'épanouissement de l'ensemble des collaborateurs

Par ailleurs, les ODD (Objectifs de Développement Durable adoptés par les Nations Unies en 2015 et définissant les enjeux à prendre en compte pour construire une société plus durable) étant devenus un

vrai référentiel en matière de RSE, le Groupe s'attache à ce que sa stratégie soit en cohérence avec les objectifs qu'il a déterminés comme prépondérants au regard de ses activités.
La feuille de route « OBJECTIFS 2023-2026 » a été élaborée afin de suivre les progrès de ces différentes priorités, celle-ci est résumée dans le tableau ci-dessous :

Objectifs RSE	Indicateur	Objectif 2023 - 2026	valeur constatée en 2024/25	valeur constatée en 2022/23	Contributio ODD
Développer des produits ayant une empreinte carbone réduite afin de limiter l'impact de nos activités sur le réchauffement climatique	Emissions de CO2 scope 1, 2, 3 (émissions amont et aval)	-3.75% / an	25 580 t -2,70% / an	27 006 t	
	Emissions de CO2 scope 1, 2, 3 (émissions amont et aval) rapporté au chiffre d'affaires	-6.0% / an	0.152 t / K€ de CA -6,2%	0.173 t / K€ de CA	
Limiter nos émissions directes de gaz à effet de serre	Part d'energie renouvelable dans la consommation d'électricité	40%	27%		
Lutter contre toute discrimination en ne considérant que les compétences et la motivation sans aucune considération de sexe	Note moyenne obtenue par les entités du Groupe à l'Index Egalité Hommes-Femmes	>85	90	93	
Faire respecter les principes du Pacte Mondial des Nations Unies à nos partenaires et promouvoir les principes relatifs aux droits de l'homme et à l'environnement	Part des usines signataires de la charte d'achat responsab	100%	100%	100%	
Garantir un management et des conditions de travail respectueux de la dignité de l'homme et des droits des travailleurs tout au long de la chaîne de production	Part des usines ayant une certification sociétale	100%	98%	73%	
Limiter notre impact sur l'environnement	Pourcentage de plastique recyclé utilisé dans la fabrication des produits	20%	5%		
Travailler dans un environnement sécurisé	Taux de fréquence d'accidents du travail	0	0,5	0	
Améliorer le cadre de vie et le bien-être au travail des salariés	Taux d'absentéisme	< 2.50%	3,09%	2,58%	
Permettre à chaque salarié de se former afin de maintenir et de développer les compétences des collaborateurs	Nombre total d'heures de formation	10 000	3 650	5 634	

1.2 Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité [ESRS 2.GOV-5]

- **Contenu, principales caractéristiques et principaux éléments des procédures et systèmes de gestion des risques et de contrôle interne liés à l'information en matière de durabilité**

Le contrôle de la production de l'information en matière de durabilité s'effectue à deux niveaux : Des contrôles de premier niveau sont effectués par l'ensemble des équipes métiers, y compris celles des filiales. En complément, l'équipe en charge de la consolidation extra-financière réalise ensuite des contrôles supplémentaires sur les données remontées automatiquement dans l'outil de consolidation.
Pour les entités les plus contributrices du Groupe, des réunions sont organisées entre l'équipe en charge de la consolidation et les équipes métier afin de vérifier la cohérence des données.

Pour l'élaboration du rapport consolidé, ce dispositif est renforcé par l'envoi d'instructions aux filiales, ainsi que par des échanges réguliers avec les équipes métiers et les auditeurs locaux.

- **Approche de la méthode d'évaluation des risques**

Les risques ESG, intégrés au dispositif global de gouvernance des risques et de contrôle, sont gérés selon les mêmes principes que les autres risques du Groupe. Ils sont soumis au Comité d'Audit avant d'être présentés au conseil d'administration.

Se référer également à la section 15.5 « Information sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques » du présent document.

- **Risques identifiés et stratégies élaborées pour les atténuer**

Les risques identifiés consistent en la communication d'indicateurs de développement durable erronés ou non exhaustifs. Les stratégies mises en place pour atténuer les risques sont les suivantes :

- Automatisation de la collecte et de la consolidation des données : Mise en place d'un logiciel afin de réduire les risques d'erreurs manuelles lors de la collecte et de la consolidation des informations. Le logiciel utilisé pour les données extra-financières est le même que celui utilisé pour la consolidation des données financières, ce qui permet de bénéficier d'un degré d'assurance comparable.
  Se référer également à la section 6.8.3 « Rôles et responsabilités, Méthodes de collecte / contrôle / consolidation » du présent Document de référence.
- Mécanisme de contrôle de premier et de second niveau permettant de réaliser des revues de cohérence et de limiter les risques d'erreurs.

➢ **Intégration des résultats de l'évaluation des risques et des contrôles internes aux procédures d'information en matière de durabilité / rapports périodiques de suivi au Conseil d'administration et aux Comités**

Le Comité d'audit, dont l'une des missions principales est d'évaluer l'efficacité du contrôle interne, travaille en collaboration avec le Comité RSE pour renforcer la supervision des données de durabilité de Nacon ainsi que ses procédures de reporting, afin d'en améliorer la fiabilité.

1.3 Modèle d'affaires [ESRS 2.SBM-1]

Le groupe NACON adresse le marché du Gaming (jeux vidéo) en étant :
- Développeur-Editeur de jeux vidéo, et
- Concepteur d'Accessoires Gaming

Après avoir développé l'édition de jeux vidéo avec le concours de studios de développement externalisés, l'approche du Groupe a évolué au cours des dernières années, avec notamment les acquisitions de plusieurs studios de développement.

NACON est également l'un des principaux acteurs du marché mondial des accessoiristes console tiers de l'univers du jeu vidéo depuis plus de 30 ans.
NACON a procédé à des investissements conséquents dans la R&D qui lui ont permis par exemple de développer des manettes qui sont considérées aujourd'hui parmi les meilleures manettes au monde par les experts du marché et la presse spécialisée.
Ses produits commercialisés sous la marque NACON® et RIG™ avec majoritairement un positionnement haut de gamme sont tous plébiscités par les pro-gamers et les créateurs de contenus liés au gaming.

Le chiffre d'affaires par activité s'établit comme suit :

en milliers d'euros	Cumul 12 mois			Contribution		
	mar. 2025	mar. 2024	mar. 2023	mar. 2025	mar. 2024	mar. 2023
Chiffre d'Affaires IFRS	**167 945**	**167 718**	**155 977**	**100%**	**100%**	**100%**
dont Accessoires	62 214	62 664	61 208	39%	37%	39%
Jeux physiques	13 112	18 999	18 313	8%	11%	12%
Jeux digitaux	83 983	81 971	72 207	50%	49%	46%
Autres	5 635	4 084	4 248	3%	2%	3%

Les clients de NACON sont principalement des plateformes internationales et de grands groupes de distribution.

Le modèle de création de valeur est représenté schématiquement ci-dessous.

LES RESSOURCES

Capital humain
Plus de 1000 collaborateurs répartis dans 10 pays

Capital intellectuel
Un service R&D expérimenté et performant

Capital de production
Capacité de production de 16 Studios intégrés et de nombreux studios partenaires capables de développer une cinquantaine de jeux en développement continu.

Capital sociétal
De nombreux partenariats avec des acteurs locaux (écoles, associations, etc.)
Un réseau de fournisseurs mondial
Un code de conduite anti-corruption implémenté dans toutes les filiales

Capital environnemental
Achats de produits aux normes ROHS et REACH
35% de voitures hybrides dans la Flotte du groupe en 2024/25
26% de l'electricité consommée d'origine renouvelable

STRATEGIE DE CROISSANCE

nacon JEUX — Construire un catalogue de qualité

Investissements sur l'IP
Création de contenus propriétaires
Acquisition de nouveaux studios
Accroissement des budgets moyens pour certains jeux

Spécialisation et diversification éditoriale
Recherche de nouveaux genres porteurs
Développement de nouvelles niches

Accroissement de la rentabilité
Développer un catalogue de qualité pour générer des revenus récurrents pendant de nombreuses années

nacon ACCESSOIRES — Poursuivre les innovations et l'internationalisation

Expansion internationale
Progression des parts de marché et ouverture de nouveaux territoires (Asie)

Partenariats technologiques
Renforcement des partenariats avec Sony et Microsoft
Développement de nouveaux accords avec d'autres leaders technologiques (plateformes, consoliers)

Évolutivité et élargissement de la gamme
Reconnaissance de la marque Nacon en Europe et dans le monde

CREATION DE VALEUR

Capital humain
188 recrutements en 2024/25
96% de contrats à durée indéterminés
19% de femmes managers

Capital intellectuel
Des produits innovants générateurs de marge
De nombreux brevets déposés

Capital de production
80% des jeux développés en interne

Capital sociétal
Des relations perennes avec nos partenaires
Une charte Achats Responsables visant à assurer des relations étiques et durables avec nos fournisseurs

Capital environnemental
Augmentation de la durée de vie et de la réparabilité de nos produits

1.4 Parties prenantes [ESRS 2.SBM-2]

Le tableau ci-dessous représentent les parties prenantes avec lesquelles NACON entretient des dialogues réguliers afin d'inclure leurs attentes dans sa stratégie. NACON a ainsi défini des engagements envers ses parties prenantes, mesurés sous forme de Kpi et intégrés à sa feuille de route RSE. Cette feuille de route, détaillée en section 6.1.1, ainsi que les attentes des parties prenantes, sont présentées tous les ans au Conseil d'administration.

PARTIES PRENANTES		MOYENS DE DIALOGUE	ATTENTES
Collaborateurs		Réunions périodiques de présentation des résultats Réunions CSE Entretiens annuels	Sécurité de l'emploi et rémunérations Bien-être au travail Dialogue social Formations Santé et sécurité
Clients (BtoB)		Dialogues quotidiens avec nos commerciaux Evénements organisés par l'entreprise (Bigben Week) ou par les acteurs de l'industrie (Game Developers Conference, Tokyo Game show...)	Adéquation de l'offre à la demande des consommateurs finaux Qualité des produits
Fournisseurs		Dialogues quotidiens avec nos équipes achat et R&D Visites et audits des usines partenaires	Partenariats durables Respect des droits humains Respect des délais de règlement
Pouvoirs publics		Echanges avec AMF, Banque de France, BPI Réponses aux enquêtes	Développement économique et création d'emplois Respect de la règlementation Engagements RSE Respect de l'environnement
Investisseurs		Conseil d'Administration Présentation des résultats Forums investisseurs	Rentabilité financière Engagements RSE
Consommateurs finaux		Réseaux sociaux	Qualité des produits

		Sites internet	Protection des données personnelles Lutte contre le réchauffement climatique
Agences de notation		Réponses aux questionnaires	Transparence Engagements RSE

1.5 Analyse de la double matérialité [ESRS 2.IRO-1&2]

Processus d'identification et d'analyse des enjeux de durabilité :

Les enjeux définis par l'AR 16 de l'ESRS 1 (normes européennes de reporting de durabilité) ont été croisés avec les enjeux sectoriels issus des normes cadres volontaires internationaux : les référentiels SASB et MCSI ont été utilisés afin de présélectionner les thèmes les plus pertinents au regard de l'activité de Nacon.

Conformément à la directive CSRD, NACON a ensuite réalisé son analyse de double matérialité, basée sur l'écoute de ses parties prenantes internes et externes.

La double matérialité est un concept qui aide à définir quels éléments de durabilité doivent figurer dans le rapport de l'entreprise. Elle repose sur la combinaison de deux approches distinctes : la matérialité d'impact et la matérialité financière. Contrairement à une intersection, la double matérialité englobe l'union de ces deux dimensions. Ainsi, une information de durabilité est considérée comme pertinente selon ce principe si elle est significative soit en raison de son impact, soit de ses implications financières, soit des deux à la fois.

- **Matérialité d'impact**

Un enjeu de durabilité est considéré comme matériel du point de vue de l'impact lorsqu'il concerne les effets, positifs ou négatifs, réels ou potentiels, qu'une entreprise génère sur la société et l'environnement, à court, moyen ou long terme.

Ces impacts englobent non seulement ceux liés aux activités propres de l'entreprise, mais aussi ceux de sa chaîne de valeur, tant en amont qu'en aval. Ils peuvent résulter de ses produits et services ainsi que de ses relations d'affaires, qui s'étendent au-delà des seuls partenaires contractuels directs.

Dans ce cadre, les impacts sur la société et l'environnement incluent un large spectre de considérations environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

Pour les impacts positifs, la matérialité dépend :

- Pour les impacts réels, de l'ampleur et de l'étendue de l'impact ; et
- Pour les impacts potentiels, de l'ampleur, de l'étendue et de la probabilité de l'impact

Pour les impacts négatifs, la matérialité dépend de 3 facteurs :

- L'ampleur ou la gravité de l'impact : Intensité des dommages causés (ex. atteinte à la santé, destruction d'écosystèmes)
- L'étendue des populations ou des zones affectées
- Le caractère réversible ou irréversible des conséquences

- **Matérialité financière**

Un enjeu de durabilité est considéré comme matériel sur le plan financier s'il a, ou est susceptible d'avoir, un impact significatif sur l'entreprise, que ce soit en générant des risques ou des opportunités. Un tel enjeu devient matériel lorsque ses effets influencent de manière notable :

- Le développement de l'entreprise et sa trajectoire stratégique,
- Sa situation financière, incluant ses performances et ses flux de trésorerie,
- Son accès au financement ou le coût de son capital, à court, moyen et long terme.

Les risques et opportunités associés peuvent découler d'événements passés ou anticipés et ne se limitent pas aux facteurs sous le contrôle direct de l'entreprise. Ils peuvent également être liés à son écosystème élargi, notamment à ses relations d'affaires, indépendamment du périmètre de consolidation utilisé dans ses états financiers.

Les ressources naturelles, humaines et sociales dont dépend l'entreprise peuvent engendrer des effets financiers de deux manières :

- Disponibilité et coût des ressources : Toute contrainte sur l'accès, la qualité ou la tarification des ressources essentielles peut impacter les opérations et la rentabilité.

- Fiabilité des relations d'affaires : La capacité de l'entreprise à maintenir des relations stratégiques dans des conditions favorables peut être affectée, influençant ainsi sa stabilité et sa compétitivité.

L'analyse de la matérialité financière des enjeux de durabilité permet ainsi d'anticiper ces impacts et d'adapter la stratégie de l'entreprise en conséquence. L'évaluation de la matérialité financière vise à identifier les informations essentielles pour les principaux utilisateurs des données financières générales, notamment dans le cadre de décisions d'allocation de ressources à l'entreprise.

Une information est considérée comme matériellement significative d'un point de vue financier si son omission, son inexactitude ou sa présentation confuse est susceptible d'influencer les choix des investisseurs, prêteurs et autres parties prenantes qui s'appuient sur les rapports de durabilité de l'entreprise pour leurs décisions économiques.

Afin d'analyser cette double matérialité, des ateliers de travail ont été réalisés avec les parties prenantes et notamment tous les responsables de département, afin de déterminer les thèmes prépondérants pour Nacon. L'importance de chaque enjeu a été noté de 1 à 4 par chaque répondant. La représentation sous forme de matrice a enfin permis de sélectionner la liste finale des sous-thèmes à traiter :

ANALYSE DE DOUBLE MATERIALITE

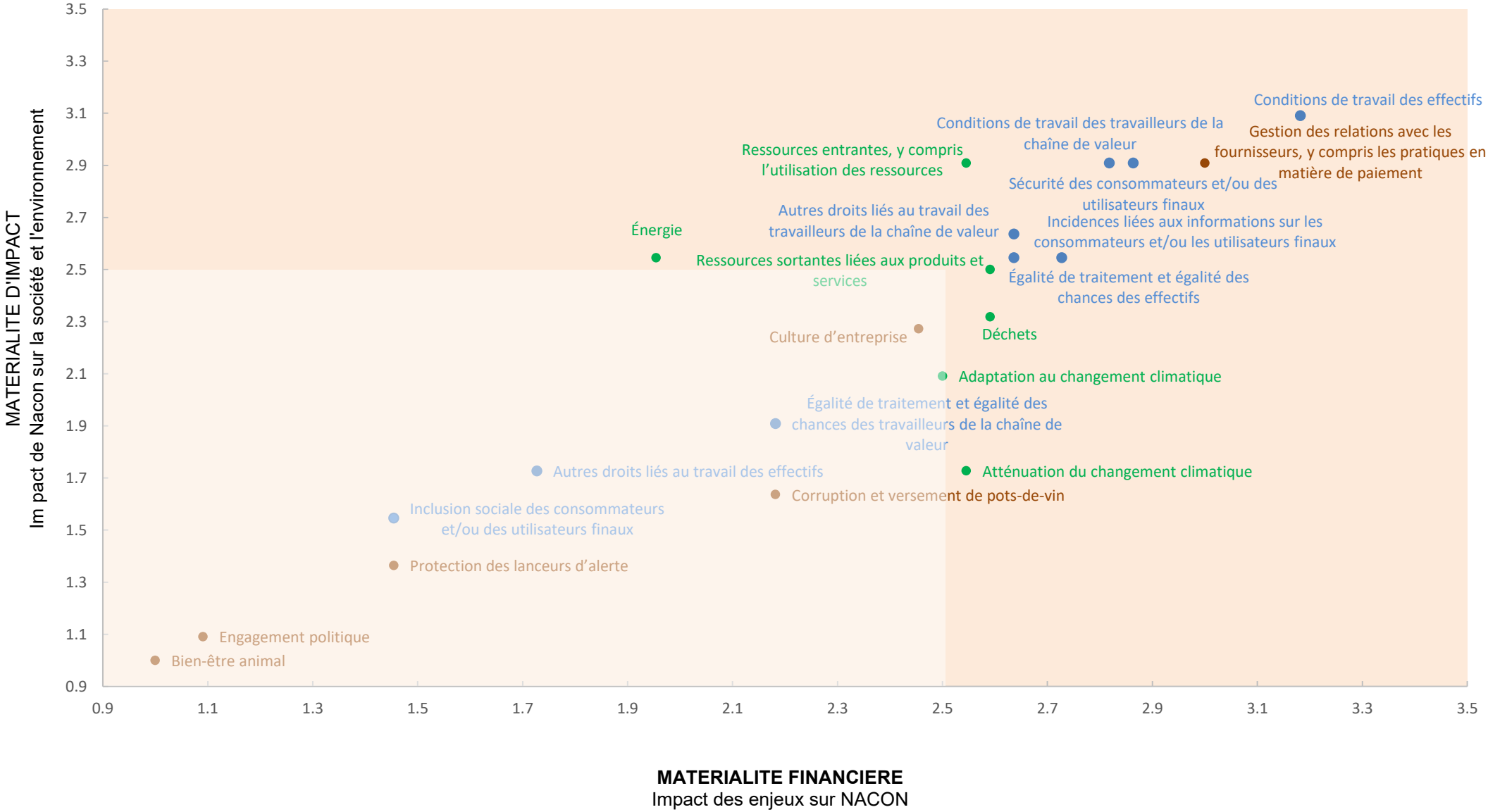

Il en résulte la liste des informations à publier suivante :

		Publication
Informations environnementales		
ESRS E1 Changement climatique	**DR E1-1** : Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	OUI
	DR E1-2 : Politiques relatives à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique	OUI
	DR E1-3 : Actions et ressources liées aux politiques mises en place en lien avec le changement climatique	OUI
	DR E1-4 : Objectifs liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique	OUI
	DR E1-5 : Consommation d'énergie et mix énergétique	OUI
	DR E1-6 : Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et total des GES	OUI
	DR E1-7 : Les absorptions de GES et les projets d'atténuation des GES financés grâce aux crédits carbone	OUI
	DR E1-8 : Tarification interne du carbone	OUI
	DR E1-9 : Effets financiers anticipés des risques physiques et de transition et des opportunités potentielles liées au climat	NON
ESRS E2 Pollution	**DR E2-1** : Politiques relatives à la pollution	NON
	DR E2-2 : Actions et ressources liées à la pollution	NON
	DR E2-3 : Objectifs liés à la pollution	NON
	DR E2-4 : Pollution de l'air, de l'eau et du sol	NON
	DR E2-5 : Substances préoccupantes et substances très préoccupantes	NON
	DR E2-6 : Effets financiers prévus des impacts, risques et opportunités liés à la pollution	NON
ESRS E3 Ressources marines et en eau	**DR E3-1** : Politiques relatives à l'eau et aux ressources marines	NON
	DR E3-2 : Actions et ressources liées à l'eau et aux ressources marines	NON
	DR E3-3 : Objectifs relatifs à l'eau et aux ressources marines	NON
	DR E3-4 : Consommation d'eau	NON
	DR E3-5 : Effets financiers prévus des impacts, risques et opportunités liés à l'eau et aux ressources marines	NON
ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes	**DR E4-1** : Plan de transition et prise en compte de la biodiversité et des écosystèmes dans la stratégie et le business model	NON
	DR E4-2 : Politiques relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	NON
	DR E4-3 : Actions et ressources liées à la biodiversité et aux écosystèmes	NON
	DR E4-4 : Objectifs relatifs à la biodiversité et aux écosystèmes	NON
	DR E4-5 : Mesures d'impact relatives à la biodiversité et aux écosystèmes	NON

	DR E4-6 : Effets financiers anticipés des risques et opportunités liés à la biodiversité et aux écosystèmes	NON
ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire	**DR E5-1** : Politiques relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	OUI
	DR E5-2 : Actions et ressources liées à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	OUI
	DR E5-3 : Objectifs liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	OUI
	DR E5-4 : Entrées de ressources	OUI
	DR E5-5 : Sorties de ressources	OUI
	DR E5-6 : Effets financiers attendus de l'utilisation des ressources et impacts, risques et opportunités liés à l'économie circulaire	NON
Informations sociales		
ESRS S1 Main d'oeuvre de l'entreprise	**DR S1-1** : Politiques relatives à la main-d'œuvre de l'entreprise	OUI
	DR S1-2 : Processus d'engagement avec les travailleurs et les représentants des travailleurs au sujet des impacts	OUI
	DR S1-3 : Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	OUI
	DR S1-4 : Prendre des mesures en cas d'impacts matériels sur ses propres effectifs, approches visant à atténuer les risques importants et à saisir les opportunités matérielles liées à son propre personnel, ainsi que l'efficacité de ces actions.	OUI
	DR S1-5 : Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à l'amélioration des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités	OUI
	DR S1-6 : Caractéristiques des salariés de l'entreprise	OUI
	DR S1-7 : Caractéristiques des travailleurs non-salariés de l'entreprise	NON
	DR S1-8 : Couverture des négociations collectives et dialogue social	OUI
	DR S1-9 : Mesure de la diversité	OUI
	DR S1-10 : Salaires adéquats	OUI
	DR S1-11 : Protection sociale	NON
	DR S1-12 : Personnes handicapées	NON
	DR S1-13 : Mesures relatives à la formation et au développement des compétences	OUI
	DR S1-14 : Indicateurs de santé et de sécurité	OUI
	DR S1-15 : Mesures relatives à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	NON
	DR S1-16 : Paramètres de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	OUI
	DR S1-17 : Incidents, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	OUI
ESRS S2 Employés de la chaîne de valeur	**DR S2-1** : Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur	OUI
	DR S2-2 : Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts	OUI
	DR S2-3 : Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations	OUI

	DR S2-4 : Mesures à prendre en cas d'impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et approches pour gérer les risques matériels et saisir des opportunités matérielles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur, ainsi que l'efficacité de ces actions.	OUI
	DR S2-5 : Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs, à l'amélioration des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités	OUI
ESRS S3 Communautés concernées.	**DR S3-1** : Politiques relatives aux communautés affectées	NON
	DR S3-2 : Processus d'engagement avec les communautés affectées au sujet des impacts	NON
	DR S3-3 : Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux communautés affectées de faire part de leurs préoccupations	NON
	DR S3-4 : Mesures à prendre en cas d'impacts matériels sur les communautés affectées, approches de la gestion des risques importants et de la recherche d'opportunités importantes liées aux communautés affectées, et efficacité des mesures prises.	NON
	DR S3-5 : Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à l'amélioration des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités	NON
ESRS S4 Consommateurs et utilisations	**DR S4-1** : Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	OUI
	DR S4-2 : Processus d'engagement avec les consommateurs et les utilisateurs finaux concernant les impacts	OUI
	DR S4-3 : Processus pour remédier aux impacts négatifs et les canaux permettant aux consommateurs et aux utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations.	OUI
	DR S4-4 : Mesures à prendre en cas d'impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, et approches de la gestion des risques matériels et de la recherche d'opportunités matérielles liées aux consommateurs et aux utilisateurs finaux, ainsi que l'efficacité de ces actions	OUI
	DR S4-5 : Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs importants, à l'amélioration des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités	OUI
Informations de gouvernance		
ESRS G1 Conduite commerciale	**DR G1-1** : Culture d'entreprise et politiques de conduite des affaires et de culture d'entreprise	NON
	DR G1-2 : Gestion des relations avec les fournisseurs	OUI
	DR G1-3 : Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	NON
	DR G1-4 : Incidents confirmés de corruption ou de pots-de-vin	NON
	DR G1-5 : Influence politique et activités de lobbying	NON
	DR G1-6 : Pratiques de paiement	OUI

1.6 Tableau de synthèse des principaux impacts, risques et opportunités [ESRS 2.SBM-3]

Nacon adopte une démarche transparente et responsable dans la publication de ses impacts matériels, de ses risques et de ses opportunités. L'analyse de double matérialité a permis d'approfondir les évaluations précédentes en identifiant et en mesurant ces éléments, et ainsi :

- Intégrer les impacts sociaux et environnementaux de son activité dans ses décisions ;
- Anticiper, détecter et réduire les risques liés à son activité, ainsi que, de manière appropriée et proportionnée, ceux générés par ses relations commerciales, ses produits ou ses services ;
- Évaluer les effets des transitions écologique et sociale sur ses performances financières afin d'adapter son modèle économique et sa stratégie.

À travers sa feuille de route RSE, Nacon met en place une approche robuste et durable, favorisant la création de valeur pour ses parties prenantes tout en minimisant les risques. L'ensemble des impacts, risques et opportunités, ainsi que leurs répercussions financières et leur alignement avec la stratégie du groupe, sont détaillés dans les sections consacrées aux dimensions environnementales, sociales et de gouvernance.

La Corporate Sustainability Reporting Directive (CSRD) représente une avancée majeure dans la transparence et la responsabilité des entreprises en matière de durabilité. Le tableau des Indicateurs de Résultats Opérationnels (IRO) est un outil essentiel qui permet de mesurer et de suivre les performances des entreprises dans divers domaines clés de la durabilité. Ces indicateurs fournissent des données précises et comparables, facilitant ainsi l'évaluation des progrès réalisés et des domaines nécessitant des améliorations.

Le tableau ci-dessous présente les Indicateurs de Résultats Opérationnels (IRO) de la CSRD, offrant une vue d'ensemble des performances durables de l'entreprise dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Enjeux	Sous-thème	Impact sur l'environnement ou la société	Risques pour le Groupe	Opportunité pour le Groupe	Politiques menées pour gérer ces risques	Contribution ODD
ENVIRONNEMENT						
Changement climatique	Adaptation au changement climatique		**Risques physiques** Des inondations ou autres catastrophes naturelles pourraient entraîner : - Des arrêts d'activité ou des perturbations de la chaîne d'approvisionnement - Des pénuries de matières premières **Risque de transition** Coût du carbone : Des politiques de tarification du carbone pourraient être mises en place et entraîner une hausse du coût d'achat des produits	Gain de parts de marché engendré par une offre de produits avec certifications environnementales et moindre impact sur l'environnement	Plan de réduction des émissions de GES Economie circulaire, recyclabilité des produits Optimisation dans l'utilisation de matières premières Réduction des distances de transport de marchandises Passage progressif de la flotte de voitures du groupe en voitures hybrides/électriques	
	Atténuation du changement climatique	**Impact négatif** Contribution au changement climatique par l'émission de gaz à effet de serre dans l'ensemble du cycle d'approvisionnement des produits : de l'usine jusqu'au client final	**Risque de transition** En cas d'inaction, risque pour la réputation de l'entreprise : L'attractivité de l'entreprise vis-à-vis de ses parties prenantes pourrait être affectée en cas d'inaction de Nacon dans la réduction de son impact sur l'environnement.			
	Energie		**Risques de transition** Augmentation du coût de l'énergie et des coûts de transport	Economies induites par la réduction des déplacements professionnels et la baisse des consommations énergétique	Plan de sobriété énergétique	

Enjeux	Sous-thème	Impact sur l'environnement ou la société	Risques pour le Groupe	Opportunité pour le Groupe	Politiques menées pour gérer ces risques	Contribution ODD
ENVIRONNEMENT						
Utilisation des ressources et Economie circulaire	Economie circulaire - Ressources entrantes	**Impact négatif** Utilisation des ressources naturelles et minières, faisant peser un risque d'épuisement sur les matériaux indispensables à la production	Augmentation du coût des matières premières Coûts liés à l'éco-conception (Recherche)	Une optimisation des composants utilisés pour produire un accessoire peut induire une baisse des coûts	Travaux sur l'éco-conception et la recyclabilité des produits Politique Achats responsables	
	Economie circulaire - Ressources sortantes	**Impact négatif** Production de déchets en fin de vie des produits	Augmentation des taxes et coûts liées au recyclage des produits	Développement du marché de la réparation	Allongement de la durée de vie et de la réparabilité de nos produits Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	
	Gestion des déchets	**Impact négatif** Production de déchets	Augmentation des taxes et coûts liées au recyclage des emballages		Suppression du plastique dans les emballages Plan de réduction des consommations de papier et carton	

Enjeux	Sous-thème	Impact sur l'environnement ou la société	Risques pour le Groupe	Opportunité pour le Groupe	Politiques menées pour gérer ces risques	Contribution ODD
SOCIAL						
Effectifs de l'entreprise	Conditions de travail des salariés	**Impacts positifs** Conditions de travail agréables des salariés Bien-être au travail Equilibre vie professionnelle/vie privée **Impacts négatifs** Maladies professionnelles et accidents du travail Conditions de travail portant atteinte à la santé physique et mentale des salariés	Départ des talents Démotivation des salariés Perte de productivité Conflits sociaux Absentéisme	Attractivité de l'entreprise Engagement des salariés, réduction du turnover Climat social favorisant la prise d'initiative et la créativité Gain de productivité	Les collaborateurs de tous les métiers au centre des politiques de ressources humaines des sociétés du Groupe Cadre de travail flexible assurant un équilibre vie personnelle/vie professionnelle Développement de l'actionnariat salarié Programme de rénovation de plusieurs bureaux comprenant des espaces conviviaux et des lieux de détente Vigilance constante sur les normes de sécurité Droit à la déconnexion indiqué dans le règlement intérieur et dans les contrats de travail	

Enjeux	Sous-thème	Impact sur l'environnement ou la société	Risques pour le Groupe	Opportunité pour le Groupe	Politiques menées pour gérer ces risques	Contribution ODD
SOCIAL						
Effectifs de l'entreprise	Egalité de traitement et égalité des chances des salariés	**Impacts positifs** Egalités hommes-femmes Inclusion des personnes handicapées Formations permettant la montée en compétence des salariés Avantages sociaux dont protection sociale **Impacts négatifs** Discriminations préjudiciables aux salariés	Litiges prud'homaux Dégradation de l'image de l'entreprise		Une volonté d'éviter toute discrimination au sein du Groupe et d'assurer l'égalité professionnelle Hommes-Femmes	
Travailleurs de la chaîne de valeur	Conditions de travail des travailleurs de la chaîne de valeur Autres droits liés au travail des travailleurs de la chaîne de valeur	**Impact positif** Conditions de travail des partenaires (Respect des Droits de l'homme) **Impact négatif** Maladies professionnelles et accidents	Perte de partenariats importants Image de l'entreprise	Stabilité des relations avec nos partenaires (relation de confiance et de long terme) Baisse du risque de controverse	Fournisseurs rigoureusement sélectionnés (audits d'usine et sélection de transporteurs privilégiant des notes RSE excellentes) Adhésion du groupe au Global Compact des Nations Unies	

Enjeux	Sous-thème	Impact sur l'environnement ou la société	Risques pour le Groupe	Opportunité pour le Groupe	Politiques menées pour gérer ces risques	Contribution ODD
Consommateurs et utilisateurs finaux	Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	**Impacts négatifs** Mauvaise information des consommateurs Non-protection de la vie privée	Image de l'entreprise Risque d'amende	Service après-vente permettant de recueillir des informations des consommateurs utiles pour améliorer nos produits	Conformité aux lois sur la protection des données (RGPD)	
	Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	**Impact positif** Sécurité des consommateurs finaux lors de l'utilisation des produits	Risque d'accident lors de l'utilisation des produits	Confiance accrue du consommateur dans nos produits et dans l'entreprise	Certification des usines (ISO 9001) PEGI : système d'évaluation des jeux vidéo créé pour aider les consommateurs à s'informer de chaque type de jeux vidéo à l'aide de différents logos exposés sur leur boîte d'origine.	
GOUVERNANCE						
Conduite des affaires	Gestion des relations avec les fournisseurs	**Impact positif** Relations durables avec les fournisseurs, éthique des affaires	Perte de partenariats importants Risque de litige Risque de controverse	Stabilité des relations avec nos partenaires (relation de confiance et de long terme)	Code de conduite Mise en place d'une charte d'achat responsable	

2. INFORMATIONS ENVIRONEMENTALES

2.1 Changement climatique [ESRS E1]

E1 - Changement climatique	Type d'IRO	Description	Chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques menées pour gérer les risques	Indicateurs	Unités
Adaptation au changement climatique	Risque, Opportunité	Risques : Des inondations ou autres catastrophes naturelles pourraient entraîner : - Des arrêts d'activité ou des perturbations de la chaîne d'approvisionnement - Des pénuries de matières premières Coût du carbone : Des politiques de tarification du carbone pourraient être mises en place et entraîner une hausse du coût d'achat des produits Opportunité : Gain de parts de marché engendré par une offre de produits avec certifications environnementales et moindre impact sur l'environnement	Chaîne de valeur Amont, Activité Propre	Moyen terme	Plan de réduction des émissions de GES Economie circulaire, recyclabilité des produits Optimisation dans l'utilisation de matières premières Réduction des distances de transport de marchandises Passage progressif de la flotte de voitures du groupe en voitures hybrides/électriques	Emissions de CO2 scope 1, 2 ,3	TCO2eq
Atténuation du changement climatique	Impact négatif, Risque, Opportunité	Impact : Contribution au changement climatique par l'émission de gaz à effet de serre dans l'ensemble du cycle d'approvisionnement des produits : de l'usine jusqu'au client final Risque : En cas d'inaction, risque pour la réputation de l'entreprise : L'attractivité de l'entreprise vis-à-vis de ses parties prenantes pourrait être affectée en cas d'inaction de Nacon dans la réduction de son impact sur l'environnement. Opportunité : Gain de parts de marché engendré par une offre de produits avec certifications environnementales et moindre impact sur l'environnement	Chaîne de valeur Amont, Activité Propre, Chaîne de valeur Aval	Long terme			

E1 - Changement climatique	Type d'IRO	Description	Chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques menées pour gérer les risques	Indicateurs	Unités
Energie	Risque, Opportunité	Risques : Augmentation du coût de l'énergie et des coûts de transport Opportunité : Economies induites par la réduction des déplacements professionnels et la baisse des consommations énergétique	Chaîne de valeur Amont, Activité Propre, Chaîne de valeur Aval	Moyen terme	Plan de sobriété énergétique	Consommation d'électricité Consommation de gaz naturel Part d'électricité d'origine renouvelable	kWh m3 %

2.1.1.1 Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique [E1-1]

En réitérant chaque année son engagement envers le Pacte mondial des Nations unies, NACON confirme sa détermination à limiter son empreinte environnementale. L'entreprise s'inscrit dans une démarche proactive visant une transition vers une économie sobre en carbone, durable et préservant les ressources naturelles. Cet engagement repose sur l'établissement d'objectifs ambitieux en matière de réduction et d'adaptation au changement climatique, l'évaluation continue des effets environnementaux de ses activités (incluant investissements, assurances et gestion interne), ainsi que la mise en œuvre de stratégies concrètes pour minimiser ces impacts et atteindre les cibles définies.

Nacon est déterminé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre en ligne avec le scénario climatique des accords de Paris dans le but d'arriver pour l'échéance 2050 a une neutralité carbone net zéro.

Dans cette optique le groupe a réalisé le calcul de ses émissions « scope 1 », « scope 2 » et « scope 3 » et une première échéance a été fixée en 2030, avec un objectif de réduction de 30% des émissions des 3 scopes par rapport à une base de référence de l'exercice 2022/23. Le second objectif est de réduire l'empreinte carbone de 90% d'ici 2050 et de neutraliser les émissions résiduelles grâce à des projets d'absorption des GES.

Le calcul des émissions a été réalisé par le cabinet expert indépendant O2m en suivant la méthodologie établie par l'ADEME et régulièrement mise à jour par l'Association pour la transition Bas Carbone « ABC ». Cette méthodologie et le guide des facteurs d'émission sont téléchargeables sur le site de l'Association pour la transition Bas Carbone et sont compatibles avec les normes déjà en vigueur (ISO 14064 notamment).

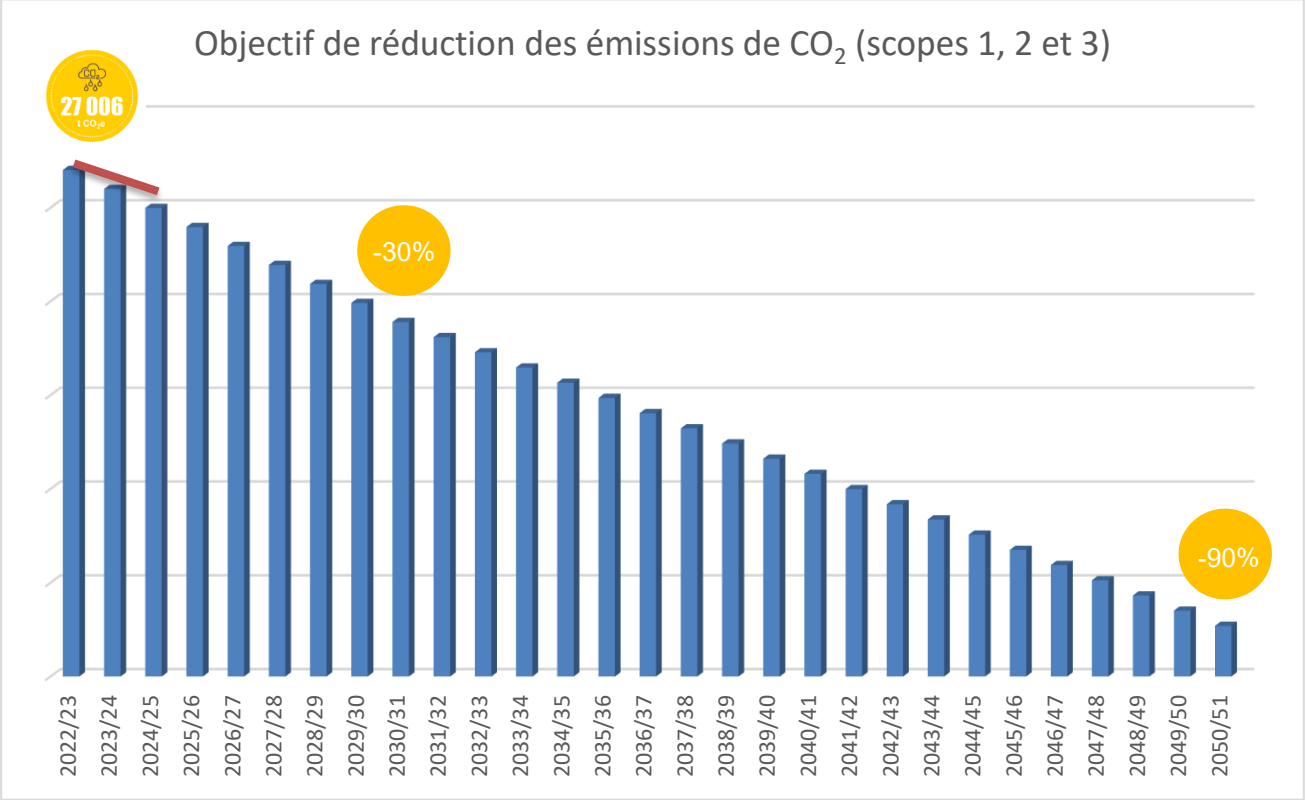

Les indicateurs clefs de l'année de référence (2022/23) sur laquelle les objectifs de réduction des émissions ont été établis sont les suivants :

Indicateurs clés

Répartition des émissions

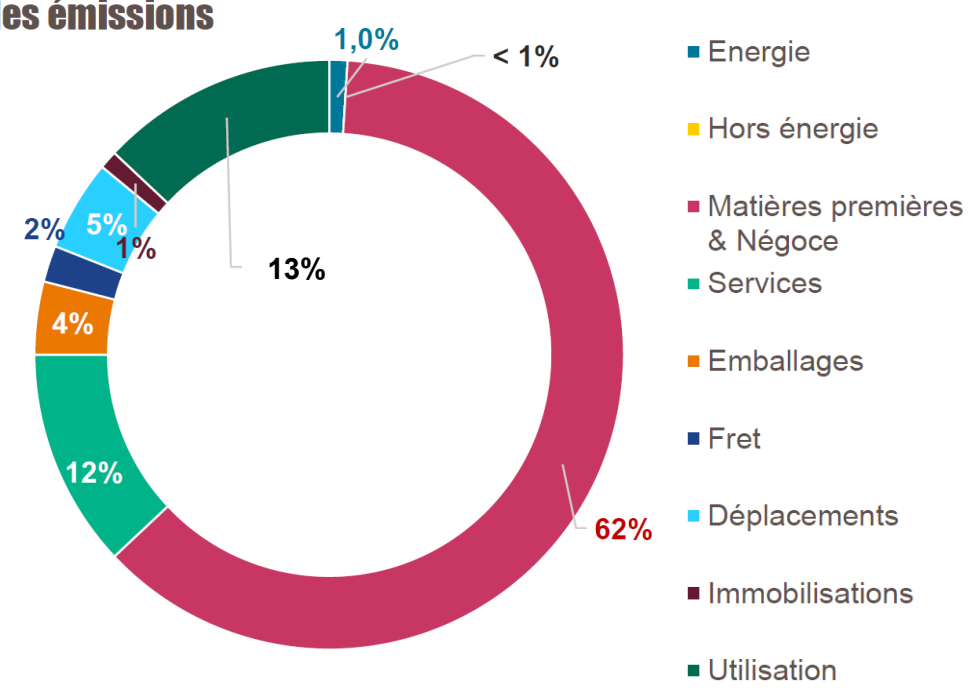

De façon attendue et conformément aux chiffres du secteur, les émissions du scope 3 amont et aval sont prédominantes. Ainsi, outre une démarche pour réduire significativement les émissions des scopes 1 et 2, l'effort majeur porte sur la décarbonation de la chaîne de valeur amont, en lien avec les fournisseurs, et aval, en lien avec les consommateurs de nos produits.

1er poste d'émissions : Les matières premières (62%)

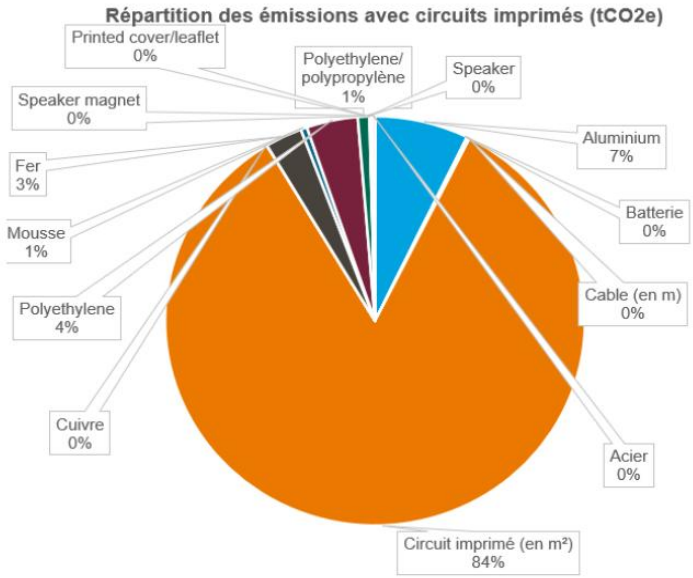

Le composant le plus impactant des produits commercialisés est le circuit imprimé. Le deuxième composant le plus impactant concerne l'aluminium. Cette matière se retrouve dans les disques des jeux vidéo. Le plastique de nos produits (Mousse, Polyéthylène, Polypro, et speaker) représente 6% des émissions des intrants (avec prise en compte des circuits imprimés) et 36% des impacts sans prise en compte des circuits imprimés.

2ème poste d'émissions : Utilisation (13%)

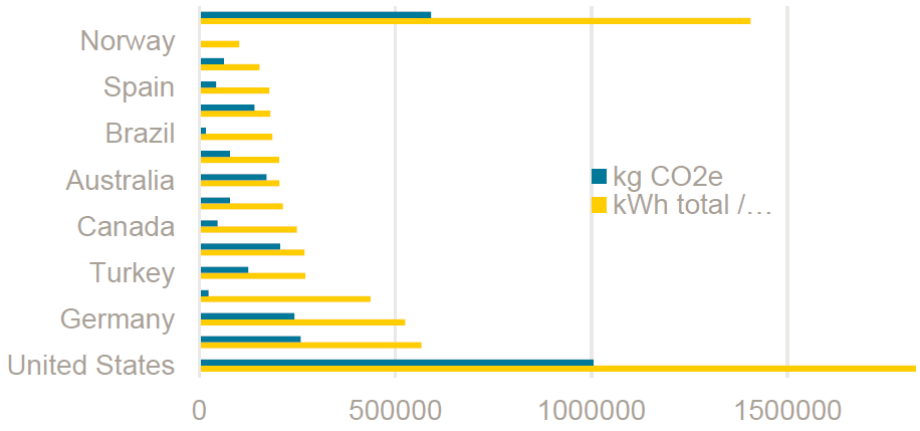

L'utilisation des produits intègre le périmètre indirect d'étude de la société NACON, notamment sur la consommation des produits (manettes...) ainsi que la consommation des data centers liés à la consommation des jeux en ligne.
L'approche méthodologique du calcul de l'impact des datacenters a été réalisée sur les résultats de l'étude « Evaluation de l'impact environnemental de la digitalisation des services culturels » de l'ADEME, en novembre 2022.

3ème poste d'émissions : Services (12%)

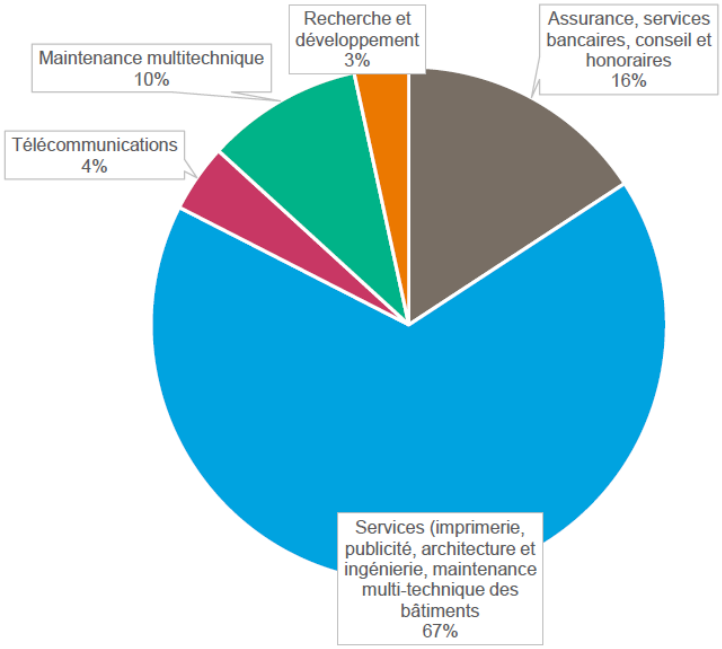

67% des impacts concernent les services. Dans cette catégorie il est possible de retrouver les achats d'études et de prestations, la sous-traitance générale mais principalement l'ensemble de la publicité.
16% des impacts concernent les assurances et services bancaires, les honoraires comptables, juridiques, qualité, conseils ainsi que les assurances du matériel, des véhicules et des bâtiments.

2.1.1.2 Politiques clefs liées à l'atténuation et à l'adaptation du changement climatique [E1-1] [E1-2]

Afin d'atteindre ses objectifs de décarbonation, NACON a déterminé plusieurs axes clefs parmi ses actions de lutte contre le réchauffement climatique :

- **Optimisation dans l'utilisation des matières premières** : Une analyse des composants est réalisée lors du développement de chaque produit afin de réduire au maximum l'utilisation des matières premières et ainsi réduire les extractions énergivores de métaux et préserver les puits de carbone naturels. Réduire l'utilisation des matières premières est un levier primordial pour Nacon car il permet de traiter le problème à la source et constitue une des clés majeures pour limiter l'élévation des températures à 1,5 °C et ainsi atteindre l'objectif des accords de Paris.

- **Recyclabilité des produits** : Etant entendu que recycler consomme moins d'énergie que de produire à partir de matières premières, une conception intelligente des produits avec des matériaux plus faciles à trier et à traiter permet de réduire les déchets et l'utilisation de matières premières neuves. L'utilisation de matériaux recyclés dans la fabrication de nos produits fait également partie des objectifs qui ont été déterminés dans notre feuille de route « OBJECTIFS 2023-2026 ».

- **Allongement de la durée de vie des produits :** Favoriser les réparations accessibles (facilité de démontage et disponibilité des pièces) permettra d'augmenter la durée de vie de nos produits et ainsi de limiter notre empreinte carbone.

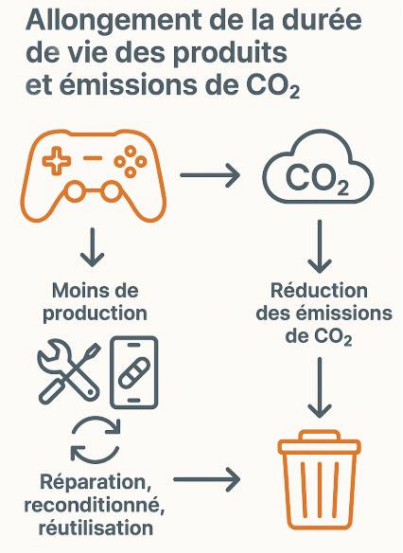

- **Réduction des distances de transport entre le lieu de production et le consommateur final** : Le transport reposant très largement sur les énergies fossiles, il est l'un des secteurs les plus émetteurs de gaz à effet de serre. Le circuit court et donc la réduction du transport des marchandises constitue par conséquent un élément essentiel pour lutter contre le changement climatique.

- **Passage progressif de la flotte de voitures du groupe en voitures hybrides/électriques :** Les voitures électriques ou hybrides étant moins émettrices de CO_2 que les voitures à moteur thermique, le souhait du groupe est d'augmenter la part de ces véhicules dans la flotte automobile afin de réduire les émissions directes (Scope 1) de l'entreprise.

2.1.1.3 Emissions de GES et suivi de l'efficacité des actions mises en place [E1-2] à [E1-6]

La réalisation de notre stratégie climat s'appuie sur une mobilisation de ressources humaines, financières et techniques. L'ensemble des actions, qu'elles relèvent de l'atténuation ou de l'adaptation, bénéficie de moyens dédiés : une équipe développement durable, l'appui cabinets externes spécialisés, des programmes de formation sur les sujets environnementaux, ainsi que des temps dédiés aux dispositifs visant la réduction effective des émissions.

2.1.1.3.1 Emissions GES Scope 1

- **Politique de déplacements internes**

  - Le souhait du Groupe est de limiter les émissions de gaz à effet de serre générées par sa flotte automobile en sélectionnant des modèles de véhicules moins émetteurs : 18 véhicules sur les 51 du parc sont classés « hybrides », ce qui représente 35% du parc en 2024/25.

Nombre de voitures du parc par type d'énergie	2024/2025		2023/2024		2022/2023	
Voitures diesel	28	55%	27	52%	34	62%
Voitures à essence	5	10%	7	13%	5	9%
Voitures hybrides	18	35%	18	35%	16	29%
Total	**51**	**100%**	**52**	**100%**	**55**	**100%**

- D'autres mesures ont également été prises dans ce sens, à l'image de la filiale belge qui a déterminé des limites d'émission de CO_2 dans sa « car policy ».

- Afin d'inciter à l'électrification des véhicules, des bornes de recharge électriques ont été installés sur plusieurs sites

- Du fait de son activité, les collaborateurs du Groupe participent à de nombreux salons en France et dans le reste du Monde. Lors de ces déplacements, le Groupe favorise les déplacements en train comme moyen de transport dédié en France et les vols directs pour les déplacements internationaux. Le groupe encourage également l'usage les systèmes d'audio ou de vidéo conférences (Skype, Teams, etc.) en remplacement de certains déplacements en filiales.

Cette politique de déplacements internes se traduit par une baisse des émissions de scope 1 d'année en année :

Emissions de CO2 (en kg CO2e)	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Déplacements	122 601	134 285	198 510
TOTAL Emissions SCOPE 1	**122 601**	**134 285**	**198 510**

2.1.1.3.2 Emissions GES Scope 2

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux. La consommation de ressources en énergie du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux.

Electricité (en kWh)	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Siège	355 637	301 351	260 111
Filiales	1 144 048	995 734	910 581
Total	**1 499 685**	**1 297 085**	**1 170 692**

Gaz (en m³)	2024/2025	2023/2024	2023/2024
Siège	0	0	0
Filiales	4 637	6 050	27 100
Logistique	0	0	0
Total	**4 637**	**6 050**	**27 100**

Emissions de CO2 (en kg CO2e)	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Energie	376 173	320 890	228 273
TOTAL Emissions SCOPE 2	**376 173**	**320 890**	**228 273**

La hausse des émissions Scope 2 est liée à la croissance du nombre d'entités du groupe ainsi que le déménagement de certains studios dans des locaux plus grands, rendu nécessaire par la hausse de leurs effectifs.

- **Politique énergétique**

Le Groupe sensibilise les salariés aux économies d'électricité et de chauffage et de nombreux sites ont déjà mis en place des actions visant à limiter leurs consommations énergétiques :

- Les dispositifs de climatisation et d'éclairage du siège et de toutes les filiales sont coupés les soirs et durant le week-end

- Plusieurs sites, notamment la société mère, disposent également de détecteurs de mouvements ou encore de systèmes d'extinction automatique des lumières afin d'ajuster au mieux l'éclairage aux besoins des collaborateurs

- L'achat de matériel à l'efficacité énergétique accrue est une initiative de plus en plus répandue au sein des filiales. Certains sites privilégient l'éclairage LED pour ses propriétés moins consommatrices d'énergie ou pour un éclairage plus efficient

- Le service IT groupe s'attache à améliorer constamment l'infrastructure informatique afin de réduire la consommation énergétique, à travers notamment :

    - La virtualisation des serveurs : La mise en place de solutions de virtualisation permet de réduire le nombre de serveurs physiques nécessaires, ce qui diminue la consommation d'énergie et les coûts associés

    - La migration vers le Cloud : La migration des serveurs vers des solutions cloud, comme Microsoft Azure, permet de bénéficier d'infrastructures optimisées pour la consommation énergétique. Les solutions cloud offrent souvent des options de gestion de l'énergie plus efficaces que les infrastructures locales

    - L'optimisation des logiciels et des équipements : L'optimisation des logiciels et des équipements pour réduire leur consommation d'énergie est une autre stratégie clé. Par exemple, l'utilisation de logiciels d'occasion et la prolongation de la durée de vie des équipements contribue à une réduction significative de l'empreinte environnementale.

- Sur l'exercice 2024/25, la part d'énergie renouvelable de la consommation d'électricité est de 27%. Améliorer la part d'énergie renouvelable fait partie des objectifs définis dans la feuille de route RSE afin de réduire l'empreinte carbone du groupe. L'objectif déterminé à l'horizon 2026 est de 40%.
  Ainsi certaines filiales telles Cyanide et Kylotonn ont par exemple signé des contrats "énergie verte" avec ERDF ou Enercoop.

Source Electricité (en kWh)	2024/2025		2023/2024	
Energie Nucléaire	931 281	62%	750 496	58%
Energie renouvelable (Solaire, Hydroélectrique, Eolien…)	397 751	27%	391 077	30%
Autres energies (Gaz, Charbon…)	170 653	11%	155 513	12%
Total	**1 499 685**	**100%**	**1 297 085**	**100%**

2.1.1.3.3 Emissions GES Scope 3

Emissions de CO_2 (en kg CO_2e)	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Energie	48 683	42 558	41 017
Intrants - biens et matières	13 975 416	14 237 090	16 613 760
Intrants - services	3 479 534	3 582 797	3 202 002
Futurs emballages	993 007	1 057 243	1 194 104
Fret entrant	140 388	138 372	192 376
Fret sortant	437 613	445 300	349 803
Déplacements	1 156 666	1 168 813	1 115 766
Déchets directs	48 450	75 050	80 639
Immobilisations	474 483	439 406	403 501
Utilisation	4 326 695	3 694 377	3 386 156
TOTAL Emissions SCOPE 3	**25 080 935**	**24 881 006**	**26 579 125**

La hausse des émissions de scope 3 est principalement liée à une réévaluation des heures d'utilisation de nos produits.

- **Politiques mises en place**

✓ **Processus de développement durable des produits mis en place par le service R&D**

Ce processus, plus largement développé dans la section 6.2.3, doit permettre une réduction des émissions de GES grâce aux 3 piliers suivants :

- Amélioration continue de la conception de nos produits afin de minimiser l'utilisation de matières premières
- Augmentation de la réparabilité des produits pour augmenter leur durée de vie
- Utilisation de matériaux recyclés dans la fabrication des produits

✓ **Rapprochement entre le lieu de production et les marchés cibles**

Pour créer un modèle économique plus durable, Nacon a lancé la construction de son futur site de fabrication d'accessoires de jeux vidéo afin de rapatrier certaines de ses activités en France, au plus près de ses clients européens.
Implanté à Lauwin-Planque, ce bâtiment de 1 000 m² incarne une nouvelle ambition industrielle pour Nacon. La construction du bâtiment prendra fin au deuxième trimestre 2025 et les activités débuteront la même année avec comme produit pilote, la manette de jeux.
Ce rapprochement entre le lieu de production et le consommateur final devrait avoir un impact significatif sur la réduction des émissions de GES.

- ✓ **Recours à des usines respectueuses de l'environnement**

Lors de la sélection des usines partenaires, le critère du respect de l'environnement est dûment pris en compte. Ainsi l'usine asiatique qui fabrique la majorité des manettes de jeux vidéo du Groupe est dotée de panneaux solaires lui permettant de consommer de l'énergie verte sans rejet d'émission carbone dans l'atmosphère.

✓ **Mise en place d'une charte d'achat fournisseur**

NACON a également mis en place au cours de l'exercice 2022/23 une charte d'achats responsables qui engage les partenaires du groupe à mettre en place des actions visant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale et à se rapprocher des meilleures pratiques de la profession, notamment en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Cette charte d'achats responsables a été signée par l'ensemble des usines partenaires du groupe NACON.

✓ **Gestion des opérations de transport de marchandises**

L'objectif du Groupe en matière de gestion des transports est d'une part d'assurer la disponibilité des produits à tous les clients dans le monde dans les meilleurs délais et d'autre part de réduire les impacts environnementaux liés à ses activités de transport tout en assurant les coûts les plus justes possibles.

Ses sous-traitants industriels étant basés en Asie ou en Europe, cela nécessite principalement :
- un acheminement maritime entre la Chine et principalement l'Europe ou les USA et,
- un acheminement par la route en Europe et aux Etats-Unis.

Une attention quotidienne est demandée au service approvisionnement pour maximiser le chargement maritime.
Par ailleurs, le Groupe est également attentif aux actions mises en œuvre par ses partenaires et s'est donc entouré d'acteurs dont la diminution des émissions CO_2 constitue une priorité.
C'est le cas également des filiales ayant recours à des prestations logistiques locales afin de servir certains clients aux exigences spécifiques. Ainsi l'Allemagne a recours aux prestations du transporteur DPD qui certifie « Zéro émission » lors de la distribution de ses colis.

2.1.1.3.4 Synthèse des émissions et comparaison par rapport à l'objectif

Comme indiqué en début de section, un 1er objectif de réduction de 30% des émissions des 3 scopes par rapport à une base de référence de l'exercice 2022/23 a été fixé à horizon 2030, soit une réduction de 3,75% par an.
La synthèse des émissions GES totales sur les 3 dernières années s'établit comme suit :

Emissions de CO_2 (en kg CO_2e)	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Scope 1	122 601	134 285	198 510
Scope 2	376 173	320 890	228 273
Scope 3	25 080 935	24 881 006	26 579 125
TOTAL des Emissions GES	**25 579 709**	**25 336 182**	**27 005 908**
Evolution par rapport à l'année de référence (2022/23)	**-5.3%**	**-6.2%**	

Les émissions carbone (scope 1+2+3) ont baissé de 5,3% par rapport à l'année de référence, témoignant ainsi des efforts mis en œuvre par la société dans la décarbonation de ses activités. Cette réduction reste néanmoins légèrement en deçà de l'objectif fixé.

La répartition des émissions de scope 1 et 2 par région est la suivante :

Emissions de CO_2 (en kg CO_2e) par pays	2024/2025	
	Scope 1	Scope 2
France	71 995	237 977
Belgique	17 425	9 122
Allemagne	16 459	7 094
Italie	11 684	24 901
Espagne	5 038	3 928
Pays-Bas	-	4 535
Chine	-	6 385
Australie	-	74 630
Canada	-	7 602
TOTAL des Emissions GES	**122 601**	**376 173**

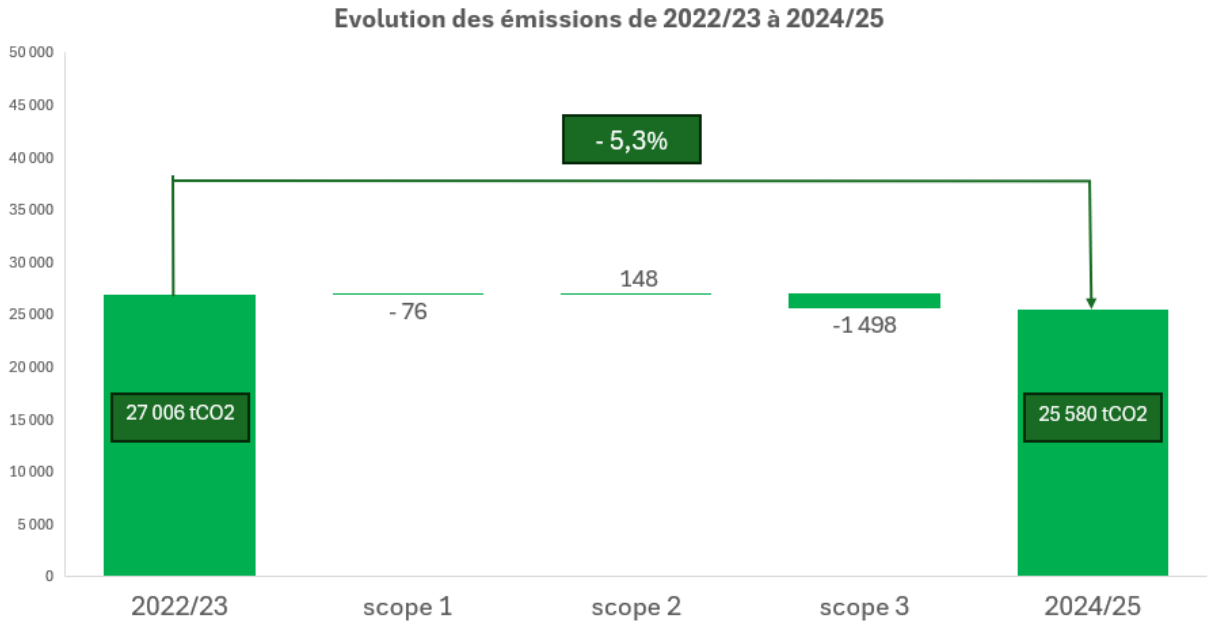

2.1.1.4 Projets d'absorption et tarification carbone [E1-7] [E1-8]

En complément de ses actions de réduction des émissions carbone, Nacon contribue ponctuellement à l'atténuation du changement climatique en finançant des projets externes d'absorption et d'atténuation des GES. Nacon a notamment financé un projet d'expansion des énergies renouvelables, par l'intermédiaire de son partenaire ClimatePartner. L'impact de cette opération a été évalué à 947 tonnes d'équivalents CO_2.
L'entreprise s'est fixée pour objectif une réduction absolue de 90 % de ses émissions sur les scopes 1, 2 et 3 d'ici 2050, le volume résiduel fera l'objet d'une neutralisation via des mécanismes de séquestration, en cohérence avec une trajectoire climatique limitant le réchauffement à 1,5 °C.

NACON n'a pour l'instant pas mis en place de tarification interne du carbone.

2.2 Pollution [ESRS E2], Ressources aquatiques et marines [ESRS E3], Biodiversité et Ecosystèmes [ESRS E4]

Les thématiques E2 Pollution, E3 Eau et E4 Biodiversité sont considérées comme non matérielles à la suite de l'analyse de double matérialité. Cela est cohérent avec l'activité de NACON, qui n'exploite pas de site industriel, à l'exception du site Nacon Industries encore en cours de construction au moment de la production de ce document.

- **Mesures de prévention des pollutions**

Bien que notre entreprise n'exerce pas d'activités industrielles générant des émissions polluantes directes, elle contribue indirectement à la pollution via la fabrication des produits par ses fournisseurs et l'utilisation de ses produits.

  - **Mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau ou le sol, affectant gravement l'environnement.**

Compte tenu de son activité sans site de production, le Groupe n'a constaté aucun rejet dans l'air, l'eau ou le sol affectant gravement l'environnement. L'eau n'est consommée que dans un cadre domestique au sein des bureaux. Par ailleurs, la société a mis en œuvre une charte d'achats responsables qui engage les partenaires du groupe à mettre en place des actions visant à promouvoir une plus grande responsabilité environnementale et à se rapprocher des meilleures pratiques de la profession. Cette charte d'achats responsables a été signée par l'ensemble des usines partenaires du groupe Nacon.

  - **Prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité**

Les activités de notre entreprise ne génèrent pas de nuisances sonores significatives dans l'environnement, dans la mesure où nos opérations se concentrent sur des bureaux tertiaires. Toutefois, nous restons attentifs à la pollution sonore en interne (espaces de travail, serveurs, ventilations) pour garantir le bien-être de nos collaborateurs.

  - **Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et la précarité alimentaire, respect du bien-être animal et alimentation responsable**

Le groupe, du fait de ses activités, est peu concerné par les problématiques de gaspillage alimentaire. Le groupe ne dispose pas de restaurant d'entreprise. Cependant, la plupart des sites du Groupe mettent à disposition soit des réfectoires soit des salles de pause afin de permettre aux employés de se restaurer. La consommation des produits alimentaires n'est donc que limitée aux besoins individuels de chaque employé ou invité de l'entreprise. Les thématiques de lutte contre la précarité alimentaire ou le respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable, et durable ne sont pas applicables au vu des activités de NACON.

  - **Protection de la biodiversité**

Les activités de Nacon n'ont pas d'impact direct sur des zones naturelles ou des habitats sensibles. En effet, aucun site de NACON n'est implanté dans des zones riches en biodiversité, telles que les zones naturelles protégées. L'activité du groupe n'a pas d'impact direct sur la biodiversité mais peut avoir un impact indirect à travers l'utilisation des ressources naturelles par ses fournisseurs. Les travaux en cours du groupe de travail en charge de l'éco conception et la réparabilité des produits visent à réduire cet impact.

- **Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales**

Les sites occupés par les sociétés du Groupe sont constitués exclusivement de locaux à usage de bureaux.

La consommation de ressources en eau du Groupe se limite par conséquent à une consommation courante pour ce type de locaux.

Eau (en m^3)	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Siège	360	502	426
Filiales	305	303	126
Total	**665**	**805**	**552**
Estimation des consommations supplémentaires sans relevé	1 972	1 947	1 657

L'approvisionnement en eau étant effectué directement auprès de réseaux locaux de distribution d'eau, le Groupe respecte de fait la réglementation en vigueur des pays en termes d'approvisionnement.
Le Groupe sensibilise également les salariés aux économies d'eau.

- **Montant des provisions et garanties pour risques environnementaux**

Aucune provision et garantie pour risques en matière d'environnement n'a été comptabilisée.

2.3 Utilisation des ressources et économie circulaire [ESRS E5]

E5 - Utilisation des ressources et Economie circulaire	Type d'IRO	Description	Chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques menées pour gérer les risques	Indicateurs	Unités
Economie circulaire - Ressources entrantes	Impact négatif, Risque, Opportunité	Impact : Utilisation des ressources naturelles et minières, faisant peser un risque d'épuisement sur les matériaux indispensables à la production Risques : Augmentation du coût des matières premières Coûts liés à l'éco-conception (Recherche) Opportunité : Une optimisation des composants utilisés pour produire un accessoire peut induire une baisse des coûts	Chaîne de valeur Amont, Activité Propre	Moyen terme	Travaux sur l'éco-conception et la recyclabilité des produits Politique Achats responsables	Matières utilisées dans la fabrication des produits	Kg / m2
Economie circulaire - Ressources sortantes	Impact négatif, Risque, Opportunité	Impact : Production de déchets en fin de vie des produits Risque : Augmentation des taxes et coûts liées au recyclage des produits Opportunité : Développement du marché de la réparation	Activité Propre, Chaîne de valeur Aval	Court terme	Allongement de la durée de vie et de la réparabilité de nos produits Collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	% de plastique recyclé utilisé dans la fabrication des produits Consommation de papier et carton Quantité de déchets papier et carton recyclés	% Kg Kg
Gestion des déchets	Impact négatif, Risque	Impact : Production de déchets Risque : Augmentation des taxes et coûts liées au recyclage des emballages	Chaîne de valeur Amont, Activité Propre, Chaîne de valeur Aval	Court terme	Suppression du plastique dans les emballages Plan de réduction des consommations de papier et carton		

2.3.1.1 Politiques menées en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire [E5-1] [E5-2]

La protection des ressources naturelles est essentielle pour assurer un avenir durable et sain pour nous-mêmes et les générations à venir. L'économie circulaire vise à optimiser l'utilisation des ressources et à réduire les déchets en favorisant des pratiques telles que le réemploi, la réparation et le recyclage.

Conscient de l'importance de réduire notre impact sur la planète, Nacon souhaite aller dans le sens de l'économie circulaire et a pour cela créé dès 2022 un groupe de travail visant à optimiser l'utilisation des ressources naturelles et rechercher des solutions visant à réduire les déchets, réutiliser les matériaux et recycler nos produits. Ces axes sont pris en compte dès la création d'un produit et la stratégie associée est dûment mise en exergue lors des échanges avec les partenaires.

Le processus de développement des produits est conçu autour de 3 grands piliers :

- Eco conception : maximiser l'utilisation de matériaux recyclés et réduire l'utilisation des minéraux naturels
- Réparabilité : assurer une réparabilité optimale de nos produits
- Durabilité : recherche de solutions pour accroître la durée de vie de nos accessoires

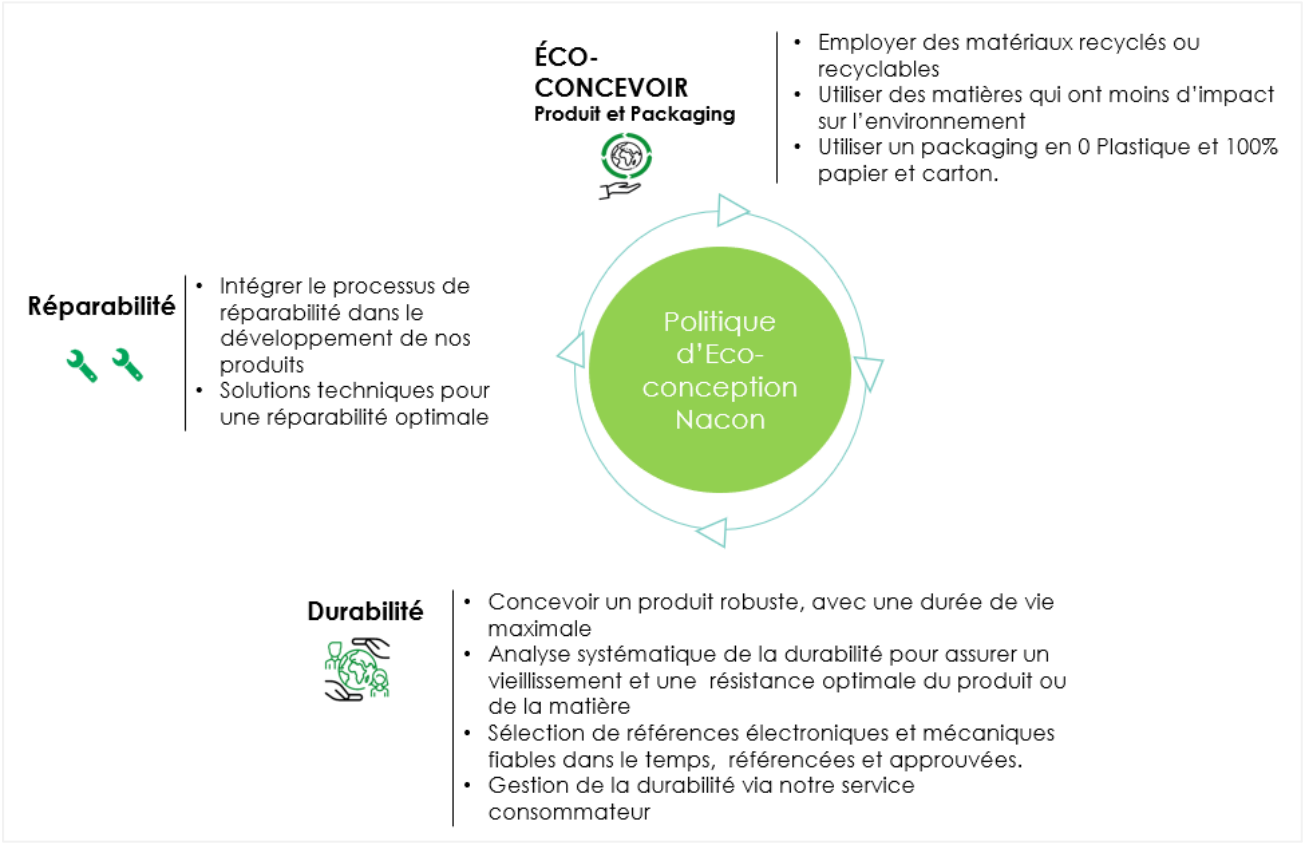

Quelques exemples de développement produit récent ayant intégré une amélioration de la durabilité et de la réparabilité :

- **Manette Rev X Unlimited**

Un plan de fiabilité a été mis en place, comprenant des tests destinés à assurer une longue

durée de vie du produit.

- Interrupteurs haute durée de vie sur les shoulders : Nous avons installé des interrupteurs sur les shoulders de la manette, dont la durée de vie est nettement supérieure à celle des modèles précédents. Alors que les interrupteurs utilisés auparavant avaient une durée de vie de 100 000 à 200 000 activations, nous avons désormais opté pour des interrupteurs pouvant atteindre 2 millions d'activations. Cela démontre leur capacité à supporter une utilisation fréquente sans risque de défaillance.

- Boutons les plus utilisés (boutons d'action et D-pad) : Nous avons amélioré la durabilité des boutons d'action et du D-pad, passant de 2 millions à 5 millions d'activations.

- Joystick à effet Hall : Le joystick utilise la technologie à effet Hall, une méthode de détection sans contact mécanique. Cette technologie améliore la précision et la durée de vie du joystick, en réduisant l'usure par rapport aux joysticks classiques.

Notre gamme Nacon a intégré tous les retours de nos clients sur les éditions précédentes, afin d'améliorer la longévité de nos produits.

- **Casque RIG – Série R**

- Accès facilité à la batterie : Sur les casques de la série R, l'accès à la batterie est simplifié, ce qui permet aux consommateurs de la changer ou de la vérifier facilement.

- Coque extérieure amovible : Certains modèles sont des casques modulaires : leur coque extérieure peut être retirée et remplacée, ce qui facilite la maintenance ou la personnalisation.

- Coussinets aimantés : Les coussinets sont désormais équipés d'un système d'attache magnétique, permettant un nettoyage et un remplacement faciles.

- **Gestion des déchets**

Nacon travaille également à l'optimisation de la forme et de la taille des emballages par rapport à la forme de ses produits afin de limiter les déchets d'emballage.
Un emballage « Zéro plastique » a été mis en place il y a plusieurs années, utilisant des cartons certifiés FSC ainsi qu'une impression à base d'encre d'origine végétale. Les notices papier ont également été remplacées par des notices digitalisées téléchargeables par les consommateurs.

Au niveau de la gestion administrative, Nacon s'est également investie dans la dématérialisation des documents afin de réduire la consommation de papier :

- Mise en place de la dématérialisation des factures clients et fournisseurs en septembre 2020
- Mise en place dès mars 2020 d'un logiciel de notes de frais qui permet aux utilisateurs de scanner leurs reçus et de faire valider leur note de frais directement sous format numérique
- Mise en place en 2020/21 du logiciel de signature DocuSign permettant d'éviter d'imprimer des documents juridiques tels les contrats pour les signer de manière électronique
- Les supports marketing sont tous digitalisés depuis début 2022 avec affichage d'un QR Code à télécharger par les visiteurs de nos stands. Les traditionnels catalogues des produits du groupe ou plaquettes corporate ont été remplacés par des supports digitaux.
- Nacon sensibilise continuellement les salariés à la réduction de leur consommation de papier de bureau, préconisant les impressions papier recto-verso (configuration des imprimantes par défaut en recto-verso) et a depuis 2022 supprimé toute impression de documents corporate.

Sensibilisées à l'impact écologique de la consommation de leurs déchets, les sociétés du Groupe recyclent leurs déchets via le tri sélectif dans les locaux ou zones de collecte ou en faisant appel à des sociétés externes spécialisées. A titre d'illustration :

- La filiale allemande a donné mandat à un entrepreneur spécialisé pour traiter tous les déchets d'emballages résultant de la distribution de ses produits aux détaillants et respecte la réglementation de conditionnement "VerpackV" ;
- La filiale belge bénéficie des mesures d'optimalisation quant à la limitation des déchets d'emballage. En matière de recyclage, elle adhère également aux organisations Valipac (gestion des emballages secondaires et tertiaires), Fost-Plus (gestion des emballages primaires), Bebat (recyclage des piles et batteries) et Recupel (gestion des appareils électriques et électroniques) ;
- En Espagne, la Société a confié la collecte, le traitement et la valorisation des déchets électriques et électroniques a Reinicia pour les produits mis sur le marché espagnol et la gestion des conteneurs et emballages à Ecoembes ;
- La filiale italienne est depuis 2017 associée au CONAI (Consortium pour la récupération et le recyclage des emballages) et au Consortium ECOEM pour la gestion des déchets électroniques (RAEE). Depuis septembre 2020, la société procède à l'élimination des produits défectueux incluant des batteries via le CONSORZIO ECOEM.

- **Formation et information des salariés en matière de gestion des déchets**

Le Groupe sensibilise les salariés sur les impacts environnementaux en communiquant sur les problématiques liées aux impressions, tri sélectif (piles, plastique, matériel informatique et électronique, etc.), éclairage, et en les sensibilisant aux économies d'eau, d'électricité et de papier.

La sensibilisation et la formation des salariés sont organisées localement par chaque entité.

2.3.1.2 Suivi de l'efficacité des politiques d'économie circulaire [E5-3], flux entrants [E5-4] et flux sortants [E5-5]

- **Flux entrants**

Le tableau ci-dessous présente les matières utilisées par les fournisseurs du Groupe pour la fabrication des accessoires :

Matières utilisées pour la fabrication des produits	2024/2025		
	Tonnes utilisées	Dont % d'origine recyclé	Objectif à horizon 2026
Métaux	228		
Plastiques	785	5%	10%
Verre	1 705		
Cartons	4		

	Quantité utilisée / unité m²
Circuits imprimés	31 905

Afin de réduire son impact environnemental et à promouvoir une économie circulaire, NACON a pour objectif d'augmenter la part de plastique recyclé dans la fabrication de ses produits. Au cours de l'exercice 2024/25, plusieurs essais ont été réalisés dans cet objectif mais certains défis techniques ont contraint NACON à revoir ses ambitions à la baisse. L'entreprise reste déterminée à poursuivre ses recherches et à trouver des solutions innovantes pour intégrer davantage de matériaux recyclés dans ses produits futurs, le taux visé d'utilisation de plastique recyclé est dorénavant de 10% à horizon 2026/27.

- **Flux sortants**

Les tonnages de marchandises mises sur le marché sont les suivants :

Marchandises mises sur le marché (en tonnes)	20242025	2023/2024
TOTAL	1 793	2 029

Des papiers/cartons sont également utilisés par NACON pour les besoins de la logistique ou dans les bureaux administratifs. La baisse de ces consommations reflète des efforts engagés depuis plusieurs années dans ce domaine :

Consommation de papier / carton secondaires (en kg)	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Siège	1 016	1 000	406
Filiales	1 178	1 334	1 213
Logistique	56 377	65 281	78 477
Total	**58 571**	**67 615**	**80 096**

Recyclage de papier / carton (en kg)	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Siège	2 455	1 870	1 877
Filiales	1 536	1 423	783
Logistique	47 174	75 626	82 223
Total	**51 165**	**78 919**	**84 883**

Les tonnages de recyclage de papier/carton diminuent du fait de la baisse de la consommation constatée chaque année.

2.4 Taxonomie

2.4.1.1 Réglementation

Le règlement 2020/852 du parlement européen et du conseil du 18 juin 2020 établit un cadre visant à favoriser les investissements durables au sein de l'Union européenne (UE) et modifie le règlement 2019/2088. Cette Taxonomie européenne des activités durables ou « Taxonomie verte » établit les critères permettant de déterminer si une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental, aux fins de la détermination du degré de durabilité environnementale d'un investissement.

Une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental si cette activité économique :

- contribue substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux énoncés ci-dessous :
    1. l'atténuation du changement climatique,
    2. l'adaptation au changement climatique,
    3. l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
    4. la transition vers une économie circulaire,
    5. la prévention et la réduction de la pollution,
    6. la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes ;
- ne cause de préjudice important à aucun des objectifs environnementaux ;
- est exercée dans le respect des garanties minimales prévues par :
    - les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales,
    - les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme, et
    - les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme ;
- est conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission.

Conformément à ce règlement, le Groupe Nacon a procédé à une analyse de ses activités pouvant répondre aux critères d'éligibilité attendus ainsi qu'aux critères d'alignement.

Les trois indicateurs requis sur la désignation des activités éligibles et pour celles non-éligibles : chiffre d'affaires, Capex (capital expenditure) et Opex (operational expenditure), ont été calculés.

2.4.1.2 Résultats observés

Les informations financières considérées pour cette analyse sont issues des systèmes d'information de Nacon à la clôture de l'exercice à partir des comptes consolidés en IFRS au 31 mars 2025 et conformément à la règlementation dans le but de définir les composantes du chiffre d'affaires, des CapEx et des OpEx « vert ». Le résultat de cette analyse est détaillé ci-dessous.

Chiffre d'affaires

Après analyse et au vu du cadre réglementaire présenté ci-dessus, il apparait que les activités du Groupe n'appartiennent pas à des activités éligibles aux objectifs climatiques définis par la Taxonomie verte.
En conséquence, la part des activités économiques éligibles à la taxonomie dans le chiffre d'affaires total de Nacon s'élève à 0%.
En 2024/25, le chiffre d'affaires du Groupe s'élève à 167,9 millions d'euros et correspond au montant figurant dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

Activités économiques	Codes	Chiffre d'affaires absolu (en millions d'euros	Part du chiffre d'affaires	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties Minimales	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie N	Part du chiffre d'affaires alignée sur la Taxonomie N-1	Catégorie (activité habilitante / activité transitoire)
			%	%	%					o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	%	%	H/T
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)		**0**	**0.0%**														**0.0%**		
A.2. Activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																			
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)		**0**	**0.0%**														**0.0%**		
TOTAL (A.1 + A.2)		**0**	**0.0%**																
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la Taxonomie (B)		**167 945**	**100.0%**																
TOTAL (A + B)		**167 945**	**100.0%**																

Capex

En 2024/25, les dépenses d'investissement liées aux immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe s'élèvent à 75,8 millions d'euros et correspondent au montant figurant dans le tableau des flux de trésorerie du Groupe.
Les capex éligibles correspondent aux droits d'utilisation liés aux contrats de location immobiliers. Ont été considérés l'ensemble des bâtiments nouvellement loués, y compris le renouvellement des contrats de location. La part des dépenses d'investissement éligible à la Taxonomie s'élève à 3,0 millions d'euros, soit 3,9 % des dépenses totales d'investissement.
Les caractéristiques des locaux afférents à ces quelques baux n'étant pas suffisant pour classer ceux-ci dans les capex respectant les critères d'alignement sur la taxonomie, la part des investissements éligibles respectant les critères d'alignement est considérée comme nulle.

				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant Harm)									
Activités économiques	**Codes**	**Capex absolu (en millions d'euros**	**Part des Capex**	**Atténuation du changement climatique**	**Adaptation au changement climatique**	**Ressources aquatiques et marines**	**Economie circulaire**	**Pollution**	**Biodiversité et écosystèmes**	**Atténuation du changement climatique**	**Adaptation au changement climatique**	**Ressources aquatiques et marines**	**Economie circulaire**	**Pollution**	**Biodiversité et écosystèmes**	**Garanties Minimales**	**Part des Capex alignée sur la Taxonomie N**	**Part des Capex alignée sur la Taxonomie N-1**	**Catégorie (activité habilitante / activité transitoire)**
			%	%	%					o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	%	%	H/T
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
Acquisition et propriété de bâtiments		0	0,0%	100%	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	o	o	o	o	o	o	o	0,0%	0,6%	T
Capex durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)		**0**	**0.0%**	**100%**													**0.0%**	**0.6%**	
A.2. Activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																			
Acquisition et propriété de bâtiments		2 969		EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Capex éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)		**2 969**	**3.9%**																
TOTAL (A.1 + A.2)		**2 969**	**3.9%**																
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																			
Capex non éligibles à la Taxonomie (B)		**72792**	**96.1%**																
TOTAL (A + B)		**75 761**	**100.0%**																

Opex

Les dépenses d'exploitation éligibles tel que défini par la Taxonomie concerne principalement les dépenses d'entretien et de maintenance des bureaux. Notre évaluation de la part d'Opex éligible nous conduisant à la conclusion que ces dépenses ne sont pas significatives, la part des OpEx éligibles ou alignées est par conséquent considérée comme nulle.

				Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (DNSH - Does Not Significant Harm)									
Activités économiques	Codes	Opex absolu (en millions d'euros	Part des Opex	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Ressources aquatiques et marines	Economie circulaire	Pollution	Biodiversité et écosystèmes	Garanties Minimales	Part des Opex alignée sur la Taxonomie N	Part des Opex alignée sur la Taxonomie N-1	Catégorie (activité habilitante / activité transitoire)
			%	%	%					o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	o/n	%	%	H/T
A. ACTIVITES ELIGIBLES A LA TAXONOMIE																			
A.1 Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie)																			
Opex durables sur le plan environnemental (alignées sur la Taxonomie) (A.1)		**0**	**0.0%**																
A.2. Activités éligibles à la Taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie)																			
Opex éligibles à la Taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la Taxonomie) (A.2)		**0**	**0.0%**																
TOTAL (A.1 + A.2)																			
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXONOMIE (%)																			
Opex non éligibles à la Taxonomie (B)		**0**	**0.0%**																
TOTAL (A + B)		**0**	**0.0%**																

Part l'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental :

Part du chiffre d'affaires éligible et alignée à la Taxonomie	Alignée sur la taxonomie	Eligible à la taxonomie
Atténuation du changement climatique	0.0%	0.0%
Adaptation au changement climatique	0.0%	0.0%
Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines	0.0%	0.0%
Transition vers une économie circulaire	0.0%	0.0%
Prévention et la réduction de la pollution	0.0%	0.0%
Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes	0.0%	0.0%

Part des dépenses d'investissement (Capex) éligible et alignée à la Taxonomie	Alignée sur la taxonomie	Eligible à la taxonomie
Atténuation du changement climatique	0.0%	3.9%
Adaptation au changement climatique	0.0%	0.0%
Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines	0.0%	0.0%
Transition vers une économie circulaire	0.0%	0.0%
Prévention et la réduction de la pollution	0.0%	0.0%
Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes	0.0%	0.0%

Part des dépenses d'exploitation (Opex) éligible et alignée à la Taxonomie	Alignée sur la taxonomie	Eligible à la taxonomie
Atténuation du changement climatique	0.0%	0.0%
Adaptation au changement climatique	0.0%	0.0%
Utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines	0.0%	0.0%
Transition vers une économie circulaire	0.0%	0.0%
Prévention et la réduction de la pollution	0.0%	0.0%
Protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes	0.0%	0.0%

ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE ET AU GAZ FOSSILE

Activités liées à l'énergie nucléaire

L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	Non
L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	Non

Activités liées au gaz fossile

	Non
L’entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d’exploitation d’installations de production d’électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	
L’entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d’exploitation d’installations de production combinée de chaleur/froid et d’électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non
L’entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d’exploitation d’installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	Non

3. INFORMATIONS SOCIALES

3.1 Effectifs de l'entreprise [ESRS S1]

S1 - Effectifs de l'entreprise	Type d'IRO	Description	Chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques menées pour gérer les risques	Indicateurs	Unités
Conditions de travail des salariés	Impact négatif, Impact positif, Risque, Opportunité	Impacts positifs : Conditions de travail agréables des salariés Bien-être au travail Equilibre vie professionnelle/vie privée Impacts négatifs : Maladies professionnelles et accidents du travail Conditions de travail portant atteinte à la santé physique et mentale des salariés Risques : Départ des talents Démotivation des salariés Perte de productivité Conflits sociaux Absentéisme Opportunités : Attractivité de l'entreprise Engagement des salariés, réduction du turnover Climat social favorisant la prise d'initiative et la créativité Gain de productivité	Activité propre	Court terme	Les collaborateurs de tous les métiers au centre des politiques de ressources humaines des sociétés du Groupe Cadre de travail flexible assurant un équilibre vie personnelle/vie professionnelle Développement de l'actionnariat salarié Programme de rénovation de plusieurs bureaux comprenant des espaces conviviaux et des lieux de détente Vigilance constante sur les normes de sécurité Droit à la déconnexion indiqué dans le règlement intérieur et dans les contrats de travail	Rotation des effectifs genré et non genré Rémunération moyenne par employé Nombre d'heures de formation moyen par salarié Nombre de formation moyen par salarié % de l'effectif moyen ayant été formé Nombre de jours d'absence / Taux d'absentéisme Nombre d'accidents de travail avec arrêt Taux de fréquence d'accidents du travail Taux de gravité des accidents du travail	% € Nb Nb % Nb/% Nb % %

S1 - Effectifs de l'entreprise	Type d'IRO	Description	Chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques menées pour gérer les risques	Indicateurs	Unités
Egalité de traitement et égalité des chances des salariés	Impact négatif, Impact positif, Risque	Impacts positifs : Egalités hommes-femmes Inclusion des personnes handicapées Formations permettant la montée en compétence des salariés Avantages sociaux dont protection sociale Impacts négatifs : Discriminations préjudiciables aux salariés Risques : Litiges prud'homaux Dégradation de l'image de l'entreprise	Activité propre	Court terme	Une volonté d'éviter toute discrimination au sein du groupe et d'assurer l'égalité professionnelle Hommes-Femmes	Effectifs par sexe, catégorie, zone géo, tranche d'âge % de femmes par responsabilité % de collaborateurs handicapés Index Egalité Hommes-Femmes	Nb % % %

Les risques liés au personnel englobent l'exposition des employés à un stress excessif, à des conditions psychosociales défavorables, à des situations de discrimination ou de harcèlement, à l'exclusion sur le lieu de travail, ainsi qu'à l'absence de mécanismes permettant d'exprimer les problèmes liés au travail. Ces facteurs peuvent porter atteinte au bien-être des employés, entraînant des répercussions potentielles à long terme sur leur santé, tant sur le plan professionnel que personnel.

Le groupe NACON réunit des profils créatifs afin d'éditer des jeux vidéo originaux et de développer des accessoires Gaming innovants. Ces profils étant très recherchés, il est donc exposé au risque de départ de ses collaborateurs si sa gestion des compétences et des ressources humaines s'avère inadaptée.

3.1.1.1 Politiques de gestion des impacts, des risques et des opportunités liés aux salariés [S1-1]

Attirer, développer et fidéliser des talents est une des clés de la réussite du Groupe. Le Groupe a à cœur de donner aux équipes les moyens de progresser, d'apprendre et de développer leurs compétences et expertises.

Les politiques de gestion des effectifs de Nacon et de ses filiales sont cohérentes et mises en œuvre par les directions des ressources humaines. L'entreprise valorise ses employés et vise à développer leurs compétences dans un environnement de travail responsabilisant. La mobilité interne est privilégiée pour pourvoir les postes. Nacon favorise également la formation continue et l'acquisition de nouvelles compétences, permettant aux collaborateurs de progresser dans leur carrière. Enfin, l'entreprise met en place des mesures pour prévenir les risques psychosociaux et améliorer la qualité de vie au travail.

Le Groupe réunit des profils créatifs afin d'éditer des jeux vidéo originaux et des accessoires Gaming innovants. Chaque collaborateur a la possibilité de se développer et d'entreprendre, entouré de personnes passionnées par leur métier. Cette créativité permanente des équipes s'exprime non seulement dans le développement de nouveaux produits, mais aussi dans l'environnement de travail au quotidien.
Nacon est convaincu que la performance du Groupe est inéluctablement liée à l'épanouissement de ses collaborateurs ainsi qu'à la confiance qu'il leur porte. Nacon se donne ainsi comme priorité d'assurer à ses collaborateurs un environnement de travail sûr et de veiller à leur satisfaction tout en les accompagnant dans l'évolution de leurs compétences et de leurs bien-être au sein de l'entreprise.
Dans un cadre plus général Nacon entretien la diffusion d'une culture d'entreprise qui encourage l'épanouissement de chacun dans un environnement qui favorise le respect, la diversité, l'inclusion et le bien-être collectif.

- **Un environnement de travail adapté**

Le Groupe s'efforce de développer un environnement adapté dans l'ensemble de ses filiales avec une multiplicité d'espaces de travail adaptés aux besoins de chacun (salles de réunions, salles de détente, espaces cafétéria/réfectoire) mais également d'un cadre de vie agréable. Ainsi, le siège de Lesquin de NACON bénéficie d'un large patio sous verrière avec plantes exotiques et propose désormais à ses salariés des espaces « bien-être » afin de pouvoir offrir des moments de détente dans la journée de travail. Activités sportives et vidéoludique, repos et restauration y sont proposés.
Le Groupe veille aussi à privilégier autant que possible l'aménagement de sites disposant d'open-spaces incitant au travail collaboratif et facilitant la communication, avec des managers disponibles pour leurs équipes.
Le Groupe cherche également à favoriser le bien-être de ses salariés en organisant et finançant au cours de l'année certains événements : barbecues, petits déjeuners, séminaires, invitations au restaurant, etc.

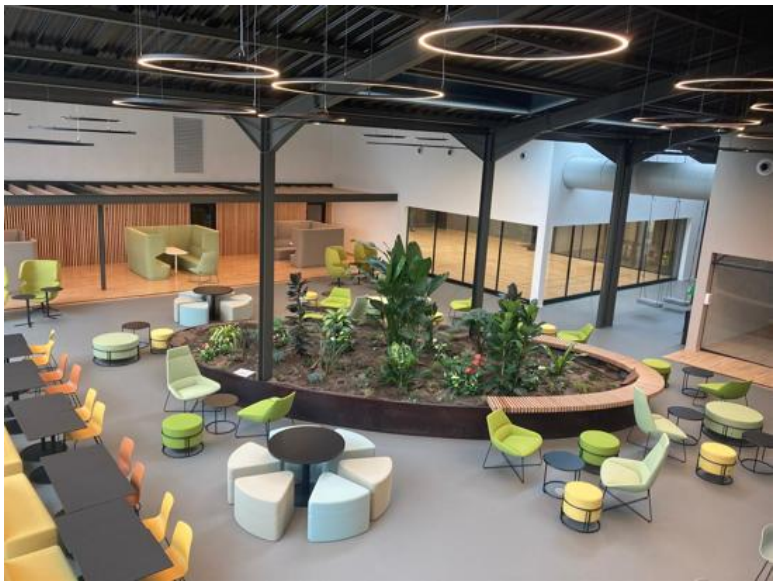

- **Organisation du temps de travail**

La politique du Groupe est de permettre aux collaborateurs une certaine souplesse dans l'organisation de leur temps de travail tout en respectant chaque législation locale en vigueur :

- En France, c'est le cadre légal des 35 heures hebdomadaires travaillées qui s'applique aux salariés des sociétés.
- En Asie, aucune régulation n'existe mais NACON accorde entre 12 et 15 jours de vacances à ses salariés asiatiques, ainsi que des jours supplémentaires selon l'ancienneté.

La crise sanitaire de la Covid-19 aura permis au Groupe de repenser son organisation du travail. Les habitudes de travail ayant été complètement transformées notamment avec l'accélération du déploiement du télétravail à tous les métiers sédentaires, la société mère NACON SA a notamment mis en place en septembre 2020 une charte de télétravail. Le télétravail est aussi amplement répandu dans toutes les autres sociétés du groupe.

3.1.1.2 Caractéristiques des effectifs [S1-6]

A fin mars 2025, l'effectif de Nacon est stable à 1 123 collaborateurs contre 1 113 fin mars 2024.

EFFECTIF TOTAL	31/03/2025	31/03/2024	31/03/2023
Total	1 123	1 113	1 034

Une attention particulière est portée aux recrutements des nouveaux collaborateurs car ils représentent un atout pour l'entreprise dans un contexte de forte mutation de nos métiers.

L'exercice clos au 31 mars 2025 a vu l'embauche de 188 collaborateurs (dont 150 en CDI et 52 femmes) et le départ de 177 collaborateurs, dont 20 licenciements.

TYPE DE CONTRAT	2024/2025			2023/2024			2022/2023		
Mouvements de la période	**Femme**	**Homme**	**Total**	**Femme**	**Homme**	**Total**	**Femme**	**Homme**	**Total**
Nombre de recrutements en contrat à durée indéterminée	38	112	150	58	158	216	40	166	206
Nombre de recrutements en contrat à durée déterminée	7	14	21	15	31	46	17	35	52
Nombre d'apprentis/alternants	7	10	17	3	17	20	3	11	14
Nombre total de recrutements	**52**	**136**	**188**	**76**	**206**	**282**	**60**	**212**	**272**
Nombre de départs de contrat à durée indéterminée	36	114	150	35	126	161	32	104	136
Nombre de départs de contrat à durée déterminée	6	12	18	6	20	26	8	14	22
Nombre de départs d'apprentis/alternants	5	4	9	2	14	16	2	1	3
Nombre total de départs	**47**	**130**	**177**	**43**	**160**	**203**	**42**	**119**	**161**
Dont licenciements	**6**	**14**	**20**	**16**	**58**	**74**	**5**	**3**	**8**
Rotation des effectifs	**16.0%**	**13.4%**	**14.0%**	**10.7%**	**11.9%**	**11.6%**	**17.0%**	**14.2%**	**14.8%**

L'indicateur de rotation des effectifs de l'exercice 2024/25 est de 14,0%, contre 11,6% pour l'exercice précédent.

En 2024/25, 96,7% des effectifs du groupe ont un contrat de travail à temps complet et 96,2% des effectifs du groupe ont un contrat de travail à durée indéterminée :

REPARTITION PAR TYPE D'EMPLOI	31/03/2025		31/03/2024		31/03/2023	
Temps plein	1 086	96.7%	1 070	96.1%	984	95.2%
Temps partiel	37	3.3%	43	3.9%	50	4.8%
Total	**1 123**	**100.0%**	**1 113**	**100.0%**	**1 034**	**100.0%**

REPARTITION PAR TYPE DE CONTRAT	Femme	Homme	Total 31/03/2025		Total 31/03/2024		Total 31/03/2023	
Contrats à durée indéterminée	245	835	1080	96.2%	1 044	93.8%	955	92.4%
Contrats à durée déterminée	7	14	21	1.9%	47	4.2%	55	5.3%
Apprentis	5	17	22	2.0%	22	2.0%	24	2.3%
Total	**257**	**866**	**1 123**	**100.0%**	**1 113**	**100.0%**	**1 034**	**100.0%**
Intérimaires	2	4	6		6		2	
Stagiaires	4	25	29		27		25	

Le taux de féminisation progresse légèrement d'année en année, même si la proportion de femmes reste basse, du fait de la faible féminisation du secteur :

REPARTITION PAR GENRE	31/03/2025		31/03/2024		31/03/2023	
Femmes	257	22.9%	253	22.7%	218	21.1%
Hommes	866	77.1%	860	77.3%	816	78.9%
Total	**1 123**	**100.0%**	**1 113**	**100.0%**	**1 034**	**100.0%**

La répartition par zone géographique est la suivante :

REPARTITION PAR ZONE GEOGRAPHIQUE	31/03/2025		31/03/2024		31/03/2023	
France	708	63.0%	711	63.9%	649	62.8%
Reste de l'Europe [1]	177	15.8%	176	15.8%	212	20.5%
Amérique [2]	88	7.8%	80	7.2%	76	7.4%
Australie	133	11.8%	132	11.9%	84	8.1%
Asie	17	1.5%	14	1.3%	13	1.3%
Total	**1 123**	**100.0%**	**1 113**	**100.0%**	**1 034**	**100.0%**

(1) dont 80 salariés basés en Italie
(2) dont 82 salariés basés au Canada

Au 31 mars 2025, les filiales implantées hors du territoire français représentent 37% de l'effectif total. Le Groupe est actuellement présent dans plus de 11 pays répartis sur plusieurs continents.

3.1.1.3 Rémunérations et évolutions [S1-16]

La politique de rémunération du Groupe vise à reconnaître les compétences, stimuler la créativité, encourager la performance des collaborateurs et fidéliser les talents.

Les évolutions de salaire se font principalement sur la base de négociations individuelles, en fonction de la progression des compétences et/ou des responsabilités des collaborateurs ou de leur implication dans des projets (notamment pour les studios de développement).

1. **Objectifs de la politique de rémunération** :

   - Attirer, fidéliser et motiver les employés.
   - Reconnaître la contribution des salariés au développement de l'entreprise.
   - Assurer la cohérence avec les orientations stratégiques et les objectifs financiers

2. **Principes fondamentaux** :

   - Respect de l'équité interne et de l'égalité entre les femmes et les hommes.
   - Conformité avec la législation du travail, les conventions collectives et les accords d'entreprise.

3. **Adaptation locale** :

   - Chaque filiale établit sa politique de rémunération en tenant compte de la réglementation locale.
   - Dans les pays où les revalorisations salariales ne sont pas régies par l'administration, des discussions locales sont organisées pour déterminer les ajustements nécessaires.

4. **Intéressement :**

   - L'actionnariat salarié est un excellent moyen pour le Groupe d'intéresser l'ensemble de ses collaborateurs à la réussite de l'entreprise. Elle s'est traduite ces dernières années par l'attribution d'actions gratuites sous condition de présence et performance.

L'ensemble des entités du Groupe respectent leurs obligations sociales et fiscales sur les rémunérations versées et les avantages au personnel.

Sur l'exercice 2024/25 l'écart de rémunération entre homme et femme est de 8,9%, il est en réduction par rapport à l'exercice précédent :

Rémunération (salaires + charges)	2024/2025			2023/2024		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Salaire moyen annuel (en euros)	50 450 €	54 962 €	53 929 €	48 381 €	54 093 €	52 799 €

3.1.1.4 Formation [S1-13]

- **Les politiques mises en œuvre en matière de formation**

Dans des métiers et secteurs où l'innovation permanente, l'avance technologique et l'expertise sont clés, la formation, sous toutes ses formes, est naturellement au cœur des priorités.
La valeur d'une société réside en effet dans son capital humain et intellectuel. Le secteur d'activité sur lequel opère le Groupe est marqué par des mutations technologiques rapides et à ce titre, la formation constitue un enjeu important. Elle a pour objectif principal de garantir l'employabilité de tous les salariés et le développement de leur savoir-faire. Dans un tel secteur, il est essentiel que les collaborateurs maintiennent leurs connaissances à jour sur un marché en constante évolution. La politique de formation vise à concilier les besoins de l'entreprise avec les aspirations professionnelles du salarié, il s'agit d'un équilibre entre les besoins individuels exprimés à l'occasion des entretiens individuels annuels et les enjeux économiques de rentabilité.
Sa mise en œuvre se réalise au moyen d'actions individuelles mais également par des plans de formation collectifs. Les expressions des besoins de formation sont validées par le management en fonction de leur importance pour le développement de la société.

De plus, les collaborateurs français bénéficient d'une évaluation de leurs besoins de formation lors des Entretiens Professionnels. Ces entretiens sont un temps fort pour chaque collaborateur : chaque manager fait le point sur la performance de ses équipes et contribue au développement de leurs compétences. Cette évaluation permet aussi de préparer les deux années à venir en termes d'objectifs et de plan individuel de développement.

Le Groupe a respecté le cadre défini par la réglementation en la matière, et mène une politique visant à favoriser l'adaptation des compétences des salariés aux perspectives d'évolution des métiers du Groupe.

Les thèmes majeurs récurrents de la formation des salariés du Groupe sont des formations techniques en lien avec les domaines d'expertise des collaborateurs ou des formations bureautiques et de développement personnel.
A noter le cas spécifique des studios de développement de jeux vidéo pour lesquels il existe très peu de formations adéquates spécialisées à leur industrie en France. Ces studios doivent souvent élaborer eux-mêmes leurs formations et, pour se faire, favorisent grandement les formations internes et les transferts de compétences intra entreprise.

Les collaborateurs sont par ailleurs conviés tout au long de l'année à participer à des formations, séminaires ou conférences dans leurs domaines de compétences par des partenaires (avocats, syndicat professionnel, CCI, banques, prestataires externes, conférence dans les écoles etc.).

- **Nombre total d'heures de formation**

En 2024/25, les dépenses consacrées à la formation du groupe NACON ont représenté 0,2% de la masse salariale. 218 collaborateurs ont bénéficié d'au moins une formation, soit 19% de l'effectif du Groupe. Les efforts qui avaient été menés l'année dernière en terme de formation n'ont malheureusement pas pu être reconduits cette année.

Formation	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Dépenses de formation (en euros)	125 534 €	262 165 €	222 823 €
Nombre de formations	424	1 418	313
Nombre de salariés formés	218	358	222

% de la masse salariale consacrée à la formation	0.2%	0.6%	0.5%
Nombre de formations moyen par salarié	0.38	1.27	0.30
% de l'effectif moyen ayant été formé	19.4%	32.2%	21.5%

	2024/2025			2023/2024		
	Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total
Nombre total d'heures de formation	994	2 656	3 650	1 868	5 030	6 898
Nombre moyen d'heures de formation par salarié	3,87	3,07	3,25	7,41	5,85	6,20

Entretiens d'évaluation annuel	2024/2025	2023/2024	2022/2023
% de l'effectif ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation annuel	86.4%	88.7%	85.5%

3.1.1.5 Représentants du personnel et dialogue social [S1-2] [S1-8]

Les représentants du personnel et les comités d'entreprise sont de réels partenaires avec lesquels les directions des ressources humaines ont un dialogue constant.

Les accords collectifs signés dans les différentes sociétés du groupe couvrent des domaines tels que la rémunération et les avantages sociaux, le temps de travail, l'organisation du travail et le travail à distance.
Une charte de mise en place du télétravail a été rédigée dans plusieurs entités afin d'instaurer et de cadrer cette pratique ouverte en 2020. L'ensemble de ces éléments ont donné lieu à consultation et échange avec les instances représentatives du personnel.

Le dialogue social est animé par les représentants du personnel dans les pays où cela est prévu par la législation.

Le Groupe applique la réglementation collective inhérente à son activité, au-delà du droit du travail local, des accords nationaux et des accords de branches. En France, Nacon SA relève de la convention collective du Commerce de gros n° 0573. Les studios de développement relèvent de la convention collective SYNTEC (bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieur-conseils et des sociétés de conseils) n° 3018.

Couverture par des accords collectifs	2024/2025
% de l'effectif couvert par une convention collective	73%
% de l'effectif ayant des représentants du personnel	58%

3.1.1.6 Salaires décents [S1-10]

Selon la base de données des salaires et revenus vitaux établie par l'institut de recherche Anker, 100% des salariés du groupe perçoivent un salaire décent.

3.1.1.7 Diversité et lutte contre les discriminations [S1-9] [S1-17]

- **Egalité de traitement**

La diversité des profils au sein du Groupe est inhérente à la créativité et l'innovation dont l'entreprise a besoin afin de rester à la pointe de l'innovation et de la technologie. Le processus de création d'un jeu vidéo ou de développement d'accessoires demande à des équipes venant d'horizons et de formations très diverses de collaborer. La diversité culturelle, la mixité des genres, la diversité des âges est source de créativité et aide les équipes à mieux comprendre les attentes des consommateurs et à répondre à leurs besoins partout dans le monde.

- **Pyramide des âges**

PYRAMIDE DES AGES	31/03/2025		31/03/2024	
<= 30 ans	448	40%	490	44%
de 31 à 50 ans	576	51%	535	48%
> 50 ans	99	9%	88	8%
	1 123	**100%**	**1 113**	**100%**

La pyramide des âges reflète une jeunesse de ses collaborateurs en ligne avec la jeunesse de l'industrie des jeux vidéo : 40% de la population a moins de 30 ans.
Le Groupe s'efforce également d'intégrer de la jeunesse dans les équipes afin d'assurer l'avenir de l'entreprise.

Incidents, plaintes et impacts sur les Droits de l'Homme	2024/2025	2023/2024
Nombre d'incidents de discrimination	0	0
Nombre de plaintes déposées par les canaux pour que les employés puissent exprimer leurs préoccupations	0	2
Nombre de plaintes déposées auprès des points de contact nationaux pour les entreprises multinationales de l'OCDE	0	0
Montant (€) des amendes, pénalités et compensations pour dommages résultant de violations liées aux facteurs sociaux et aux droits de l'homme	0 €	0 €
Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme liés à la propre main-d'œuvre	0	0
Nombre de problèmes et d'incidents graves en matière de droits de l'homme liés à la propre main-d'œuvre qui sont des cas de non-respect des Principes directeurs des Nations Unies et des Lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales	0	0
Montant (€) des amendes, pénalités et compensations pour les problèmes et incidents graves en matière de droits de l'homme liés à la propre main-d'œuvre	0 €	0 €

- **Mesures en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

NOMBRE ET % DE FEMMES PAR STATUT	31/03/2025		31/03/2024		31/03/2023	
Nombre et % de femmes tops managers	5	18.5%	4	16.7%	5	17.9%
Nombre et % de femmes managers	35	17.3%	34	17.3%	30	16.8%
Nombre et % de femmes cadres	46	18.7%	48	18.5%	39	16.5%
Nombre et % de femmes agents de maîtrise	28	28.9%	27	28.4%	25	23.4%
Nombre et % de femmes employées	143	26.0%	140	26.0%	119	24.6%
Total	**257**		**253**		**218**	

Les Top Managers se définissent comme les membres du Comité de Direction du Groupe incluant les directeurs des filiales.
Un manager se définit comme une personne ayant des responsabilités importantes dans l'entreprise et étant responsable hiérarchiquement d'au moins une personne (incluant également les stagiaires non pris en compte dans les effectifs)
Un cadre se définit comme un salarié ayant des responsabilités importantes dans l'entreprise qu'il n'ait ou qu'il n'ait pas de collaborateurs sous sa hiérarchie.
Un agent de maîtrise se définit comme un salarié doté de responsabilités en termes d'encadrement d'une équipe, avec un niveau de responsabilité moindre que celui d'un cadre.

Le pourcentage de femmes managers et cadres augmente légèrement chaque année.

Aucune discrimination à l'égard des femmes n'est faite lors des recrutements, une attention particulière est portée à la rédaction des offres d'emploi afin d'attirer davantage de femmes dans ces métiers.

En termes de lutte contre les comportements sexistes, les salariés sont régulièrement sensibilisés sur ce sujet et le groupe sponsorise certains événements caritatifs en faveur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

Intégration d'un critère visant à la lutte contre les discriminations dans le déclenchement de la rémunération variable du directeur général délégué

Bien que les collaborateurs des studios soient majoritairement masculins, le Groupe porte une attention particulière à la non-discrimination des femmes et à l'égalité de traitement entre les sexes.
Afin de renforcer la vigilance du Groupe à cet égard, le Conseil d'Administration du 25 Avril 2022 a décidé d'intégrer un critère visant à la lutte contre les discriminations dans le déclenchement de la rémunération variable du Directeur général délégué. Ce critère est basé sur l'index d'égalité Hommes/Femmes défini par la loi « Avenir professionnel » du 5 septembre 2018 et calculé par la plupart des entités françaises du Groupe (représentant plus de la moitié des effectifs totaux du Groupe).

L'index d'égalité Hommes/Femmes a pour but de mesurer le positionnement de l'entreprise en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes selon les 4 indicateurs (pour les entreprises de moins de 250 salariés) définis par le gouvernement :

- L'écart de rémunération femmes hommes ;
- L'écart de répartition des augmentations individuelles ;
- Le pourcentage de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité ;
- Le nombre de personnes du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations.

La moyenne obtenue par les entités de NACON est de 90% en 2025, résultat qui vient confirmer les engagements du Groupe en matière d'égalité professionnelle.

Index Egalité Hommes-Femmes	2025	2024	2023
Note moyenne obtenue par les entités du Groupe	90	90	93

NACON est également signataire de la Charte de promotion de la diversité corédigée par le SNJV, la DGE, le CNC et le SELL, visant à encourager la diversité au sein des équipes et à porter les valeurs de mixité et d'égalité dans l'entreprise. Nacon s'est ainsi notamment engagé à :

- Contribuer à mesurer les efforts de diversité
- Garantir une égalité de traitement dans l'entreprise
- Agir en matière de prévention des comportements discriminatoires, du harcèlement et de toute forme de violence
- Œuvrer à une meilleure promotion des métiers du jeu vidéo auprès du jeune public.

○ Mesures en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

Le groupe NACON emploie 15 salariés en situation de handicap, soit 1,3% des effectifs.

HANDICAP	20242025	2023/2024	2022/2023
Nombre de salariés ayant un handicap	15	14	11
% de salariés ayant un handicap	1.3%	1.3%	1.1%

A noter la démarche du Groupe qui avait initié dès 2017 un partenariat avec *Game Lover,* une association sous l'égide des *Papillons Blancs* de la Région Hauts de France qui regroupe des personnes en situation de handicap éditant un blog d'information sur le jeu vidéo. L'objectif de la collaboration était de prendre en considération une série de déficiences (visuelles, psychomotrices, cognitives, psychiques, mauvaise perception de la 3D, autisme, etc.) auxquelles pouvaient être confrontés certains joueurs de jeux vidéo souffrant de handicaps afin de trouver des moyens pour leur faciliter l'accessibilité aux jeux vidéo. Ce partenariat a permis d'initier la sensibilisation aux problématiques d'accessibilité des personnes déficientes moteurs et cérébrales aux jeux-vidéo et de mettre en place une démarche, désormais intégrée dans le cahier des charges Nacon, afin que les développeurs puissent autant que possible prendre en compte ces contraintes lors des phases de développement.

Les problématiques d'accessibilité sont également au cœur des priorités des nouveaux studios acquis par le Groupe et sont, en tant que telles, régulièrement à l'agenda de leurs réunions.

A noter la nomination dans la catégorie "Meilleure accessibilité" de la cérémonie des Pégases 2023 (événement organisé par l'Académie des arts et techniques du jeu video qui décore les meilleurs jeux vidéo de l'année) du jeu "Steelrising" développé par le studio Spiders. Cette catégorie récompense un jeu vidéo qui se distingue dans sa conception de manière à ce que toute personne qui souhaite jouer puisse le faire.

3.1.1.8 Conditions de santé et de sécurité au travail [S1-14]

La santé de ses salariés et des tiers avec lesquels il opère, est au cœur des préoccupations du Groupe.

Il est à noter que les activités du Groupe génèrent un risque professionnel limité.

NACON, créée au 2ème semestre 2020, a adopté dans la continuité de la politique menée par le groupe Bigben une démarche de prévention des risques, passant notamment par la mise à jour d'un document unique validé par le CSE. En tant qu'éditeur de jeux et d'accessoires gaming, les risques pouvant être identifiés en matière de risques physiques sont liés à la nature de l'activité (activité sédentaire tertiaire) et liés aux déplacements professionnels (accidents de trajet). Ses studios français ont fait de même en mettant à jour chaque année, au besoin avec leur CSE, leur Document unique.
Par ailleurs, il est à noter que les activités de ces sociétés génèrent un risque professionnel limité.

Les salariés de NACON bénéficient régulièrement de formation en matière de sécurité, aussi bien afin de pouvoir faire face à un danger au travail (dans le cadre de la réglementation applicable), mais aussi afin de permettre aux volontaires d'être formés aux premiers secours et à la manipulation du matériel de lutte contre l'incendie.
De nombreux salariés ont également été équipés de chaises ergonomiques afin de prévenir des troubles musculo-squelettiques.

D'autres initiatives ou obligations existent pour prévenir les risques de santé qui peuvent survenir :

- La filiale allemande Bigben GmbH est membre de l'association BAD qui est en charge de contrôler que toutes les conditions sont mises en place pour éviter les accidents du travail ;
- La filiale belge est affiliée à CESI (Service externe de prévention et de protection au travail) ;
- En Italie un document d'évaluation des risques a été établi et est régulièrement mis à jour ;
- En Espagne, dans le domaine des risques professionnels la filiale suit la norme de la Loi 311995 du 8 novembre 1995 qui régule les risques professionnels sur le poste de travail et la surveillance de la santé des travailleurs. La compagnie a confié ce service à FREMAP ;
- En Asie, la société respecte les règles du Occupational Safety and Health Council ;
- En Australie, la société suit les principes du Australian Institute of Health & Safety ;

- Aux USA, la société respecte les National and State Safety and Occupational Health regulations.

Le Groupe est attentif à la santé de ses collaborateurs.
Sur l'exercice 2024/25, seul le malaise d'un salarié du groupe a engendré un arrêt de travail sur l'exercice.

ACCIDENTS DU TRAVAIL	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Nombre d'accidents avec arrêt de travail	1	1	0
Nombre d'accidents sans arrêt de travail	5	0	0
Nombre d'accidents de trajet	7	5	4
Nombre de jours d'arrêt liées aux accidents de travail et accidents de trajets	14	0	0
Nombre de cas de maladies professionnelles	0	0	0
Nombre de décès résultant de blessures liées au travail	0	0	0

Taux de fréquence d'accidents du travail	0.5	0.5	0.0
Taux de gravité des accidents du travail	0.0	0.0	0.0

Couverture santé	2024/2025
Taux de salariés couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité basé sur des exigences légales et (ou) des normes ou lignes directrices reconnues	100.0%

- **Absentéisme**

Le taux d'absentéisme annuel est de 3.09% pour l'exercice 2024/25, contre 2,96% pour l'exercice précédent. A noter que les congés sans solde sont dans la plupart des cas des congés planifiés par de jeunes collaborateurs n'ayant pas acquis suffisamment de congés et ne constituent donc pas des absences injustifiées.

Absentéisme	2024/2025	2023/2024	2022/2023
Nombre de jours d'arrêts maladie	7 166	5 595	4 447
Nombre de jours d'arrêt pour accident du travail ou de trajet	14	31	18
Nombre de jours de congés sans solde *	973	2 126	1 793
Nombre total de jours d'absence	**8 152**	**7 752**	**6 258**
Taux d'absentéisme	**3.09%**	**2.96%**	**2.58%**
Nombre de jours de congés maternité	373	543	305
Nombre de jours de congés paternité / congé parental	651	369	736

** Dont congés sans solde planifiés*

Les journées d'absence sont définies en jours ouvrés.
Accident du travail = Accident mortel ou non survenant au cours ou à cause du travail selon les pratiques locales. Les accidents de travail pris en compte sont ceux ayant été déclarés aux autorités compétentes et en cours de traitement par ces dernières.
Taux d'absentéisme basé sur l'effectif en fin de période et un nombre de jours ouvrés de 235 jours.

3.2 Travailleurs de la chaîne de valeur [ESRS S2]

S2 - Travailleurs de la chaîne de valeur	Type d'IRO	Description	Chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques menées pour gérer les risques	Indicateurs	Unités
Conditions de travail des travailleurs de la chaîne de valeur	Impact négatif, Impact positif, Risque, Opportunité	Impact positif : Conditions de travail des partenaires (Respect des Droits de l'homme) Impact négatif : Maladies professionnelles et accidents Risques : Perte de partenariats importants Image de l'entreprise Opportunités : Stabilité des relations avec nos partenaires (relation de confiance et de long terme) Baisse du risque de controverse	Chaîne de valeur Aval	Court terme	Fournisseurs rigoureusement sélectionnés (audits d'usine et sélection de transporteurs privilégiant des notes RSE excellentes) Adhésion du groupe au Global Compact des Nations Unies	Part des usines ayant fait l'objet d'un audit social	%
Autres droits liés au travail des travailleurs de la chaîne de valeur							

3.2.1.1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur [S2-1]

- **Politique d'achat et prise en compte des aspects « RSE » lors des négociations avec les fournisseurs et sous-traitants**

La politique RSE du groupe Nacon répond à une ambition claire : faire du groupe Nacon un créateur de valeurs pour chacune de ses parties prenantes. Cette vision s'articule autour de deux grands engagements :

- Exercer nos activités de façon toujours plus responsable en intégrant nos politiques RSE et Eco-Conception
- Être un acteur investi en faveur d'une performance durable partagées.

Choix des sous-traitants usines

Le Groupe a recours à la sous-traitance dans le cadre de la production de tous ses produits.
Le groupe NACON souhaite associer ses partenaires à une démarche de progrès commune, afin d'identifier les points faibles de la chaîne de production et les évolutions souhaitables en matière de protection de l'environnement, des Droits de l'Homme et des conditions de travail.
NACON a ainsi mis en place une charte d'achats responsables qui engage les partenaires du groupe à mettre en place des actions visant à promouvoir une plus grande responsabilité sociale et environnementale.
A travers cette Charte, les usines signataires se sont engagées à dresser chaque année un bilan des actions de progrès qu'elle aura entreprises.
Cette charte d'achat fournisseur a été signée par 100% des usines partenaires du groupe NACON.

Par ailleurs, l'entité Nacon Hong Kong mène en Asie des audits de toutes les usines partenaires afin de s'assurer qu'elles respectent leur responsabilité sociétale. Depuis le 1er avril 2017, l'audit social a été rajouté à l'audit qualité appuyé par un formulaire d'audit social.

Les usines font également l'objet de certifications externes sociales et environnementales, dont le détail est présenté ci-après.

- **Actions en faveur des Droits de l'Homme : Promotion et respect des dispositions des conventions fondamentales de l'OIT**

Le Groupe respecte les dispositions :

- ✓ **Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective**

Le Groupe respecte la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

- ✓ **Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession**

Le Groupe réunit des collaborateurs talentueux venant d'horizons et de profils différents. Par ses recrutements de profils variés, le Groupe s'efforce ainsi de lutter contre la discrimination sous toutes ses formes.

- ✓ **Elimination du travail forcé ou obligatoire**

Le Groupe s'engage à respecter les conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre forcée et est attentive à ce que ses sous-traitants en Asie du Sud Est respectent eux-mêmes ces obligations.

- ✓ **Abolition effective du travail des enfants**

Le Groupe s'engage à respecter la Convention des Nations Unies sur les droits de l'enfant et les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail et notamment à ne pas recourir à de la main d'œuvre infantile et est attentive à ce que ses sous-traitants en Asie du Sud Est respectent eux-mêmes ces obligations. De ce fait, le Groupe respecte pleinement les règles du « HK Labour Law » et les

« Employment of Children Regulations ».

Il est intéressant de noter qu'en sus des audits sociaux menés par Nacon Hong Kong, nos inspecteurs qualité présents tous les jours dans les usines permettent de nous assurer qu'aucun enfant n'y travaille. Le Groupe est très vigilant sur ce point et n'a eu aucun cas de travail forcé ou obligé d'enfants répertorié au cours de l'année écoulée.

Puis, comme déjà indiqué précédemment, certaines actions menées par le groupe auprès des sous-traitants et partenaires notamment (par exemple l'audit social des usines asiatiques ajouté depuis le 1er avril 2017 à l'audit qualité et appuyé par un formulaire d'audit social) s'assurent de la prise en compte de la responsabilité sociale par ces derniers.

A ce jour, hormis le cas des actions sociales mentionnées, le Groupe n'est pas engagé dans d'autres actions en faveur des droits de l'homme.

Choix des prestataires de transport

Le Groupe est également attentif aux actions mises en œuvre par ses partenaires transporteurs et s'entoure d'acteurs dont la diminution des émissions CO_2 et leur contribution au développement durable tout comme leur responsabilité sociale constituent une priorité.

- **Un suivi des principes du Global Compact des Nations Unies**

Le Groupe est membre du Global Compact des Nations Unis, il respecte et promeut ainsi les conventions fondamentales de l'OIT suivantes :

- ✓ Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective
- ✓ Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession
- ✓ Elimination du travail forcé ou obligatoire
- ✓ Abolition effective du travail des enfants

3.2.1.2 Processus d'engagement avec les travailleurs de la chaîne de valeur au sujet des impacts [S2-2]

L'écoute des besoins des travailleurs de notre chaîne de valeur est essentielle pour accompagner nos fournisseurs vers des pratiques plus responsables. Cette approche permet à Nacon d'ajuster ses méthodes de contrôle en se concentrant sur les enjeux prioritaires tels que des conditions de travail sûres et agréables, ainsi qu'une rémunération équitable.
Des audits sociaux réguliers permettent de recueillir et écouter les points de vue des travailleurs de la chaîne de valeur et influence directement la stratégie et les pratiques d'approvisionnement du groupe.
Enfin, notre système d'alerte offre un canal confidentiel permettant aux employés et à toutes les parties prenantes externes de signaler toute infraction au code de conduite, aux lois en vigueur ou toute action portant atteinte au respect des personnes.

3.2.1.3 Processus pour remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de la chaîne de valeur de faire part de leurs préoccupations [S2-3]

Notre approche des affaires repose sur des principes de transparence et d'éthique, tels que décrits dans notre code de conduite anticorruption. La charte des achats responsables met en avant l'engagement du groupe à promouvoir des impacts positifs et à traiter les impacts négatifs potentiels pour les travailleurs de notre chaîne de valeur.

3.2.1.4 Mesures à prendre en cas d'impacts matériels sur les travailleurs de la chaîne de valeur sur les travailleurs de la chaîne de valeur, et approches pour gérer les

risques matériels et saisir des opportunités matérielles liées aux travailleurs de la chaîne de valeur, ainsi que l'efficacité de ces actions [S2-4]

En complément de la charte des achats responsables, la plupart des usines de fabrication des produits Nacon sont certifiées ISO 9001, garant du processus «Système de management de la qualité», d'autres sont certifiées SA8000, standard de responsabilité sociétale qui défend des conditions de travail décentes, d'autres possède le BSCI (« Business Social Compliance Initiative »/« initiative de conformité sociale en entreprise ») : il s'agit d'une initiative menée par des entreprises qui se sont engagées à améliorer les conditions de travail dans leurs chaînes d'approvisionnement internationales). D'autres usines sont accréditées SMETA (Sedex Members Ethical Trade Audit), l'un des formats d'audit éthique.

Le détail par partenaire (représentant plus de 80% de l'activité accessoires) est le suivant :

CERTIFICATIONS ET NOTES OBTENUES	Audits externes				Audits internes	
	CSR	EMS-ISO14001	QMS - ISO9001	ISO 45001	CSR	QMS
Usine 1	RBA	X	X	X	91.1	92
Usine 2	SA8000	X	X	X	90.4	92
Usine 3	RBA	X	X	X	87.8	87

3.2.1.5 Objectifs liés à la gestion des impacts négatifs, à l'amélioration des impacts positifs et à la gestion des risques et des opportunités [S2-5]

- Notre charte d'achat fournisseur a été signée par 100% des usines partenaires du groupe NACON.
- Le nombre d'usines certifiées progresse chaque année. Ainsi au 31 Mars 2025, les usines représentant 98% de l'activité accessoires ont au moins un rapport d'audit sociétal SA8000, SMETA, BSCI ou RBA, contre 97% au 31 mars 2024 et 73% au 31 mars 2023.

3.3 Communautés affectées [ESRS S3]

La thématique S3 Communautés affectées ressort comme non matérielle à l'issue de l'analyse de double matérialité.

Intégration territoriale

- **En matière d'emploi et de développement régional**

Le Groupe contribue au développement de l'emploi local principalement par la création d'emplois du fait du faible recours à la sous-traitance et au choix de l'implantation de son siège dans la Région « Hauts de France ».

Le Groupe a également à cœur de « faire vivre le tissu local » par l'intermédiaire des prestations de services auxquelles il a recourt.

- ✓ A titre d'exemples, Nacon SA privilégient des fournisseurs locaux pour :
  - ses prestations marketing d'impression, de photographie, de booking de lieux pour les prises de vues, de booking de models
  - ses prestations d'hébergement de serveurs qui sont procurées par la société OVH basée à Roubaix

Le Groupe est engagé depuis plusieurs années dans une démarche volontariste en matière d'insertion professionnelle des jeunes.

- ✓ A ce titre, une politique de recours à l'apprentissage et aux contrats de professionnalisation et a été développée depuis plusieurs années. Au 31 mars 2025, le Groupe Nacon comptabilise ainsi à son actif 22 apprentis/alternants.

En outre, le Groupe NACON a renouvelé son engagement dans plusieurs actions menées spécifiquement en direction des étudiants et jeunes diplômés, notamment :

- De nombreux partenariats existent entre les équipes « Edition Gaming » du siège de Lesquin, les studios et les écoles Rubika (SupInfoGame et ISD), le CNAM – ENJMIN, l'ECV Bordeaux, Pole III D, IIEM (en partenariat avec les studios Cyanide), l'IIM, l'ICAN, Isart digital :
  - Les patrons et cadres des studios du groupe Nacon interviennent régulièrement dans ces écoles
  - De nombreux projets d'étude en design et développement ont également été menés avec les étudiants de l'ISD lors des 10 dernières années (projets de simulateurs, projet « made for Iphone controllers », etc.)

- De nombreux partenariats existent également entre et le département PAO et diverses écoles : Ecole de communication Esupcom de Lille, ISCOM, Aston Lille ou l'IAE.

Ces opérations illustrent la volonté du Groupe d'attirer et de recruter les talents en les sensibilisant dès aux enjeux et responsabilités du secteur professionnel de nos filiales et à la réalité de ses métiers.

- **Sur les populations riveraines ou locales**

Du fait de son activité de distribution, Nacon n'est pas directement concerné par les incidences sur la population riveraine et locales.

- **Conditions du dialogue avec les parties prenantes (communauté, associations, institutions sociales)**

Le Groupe n'a pas mis en place de politique particulière.
Néanmoins, les actions de partenariat, qu'elles soient réalisées de concert avec les établissements scolaires locaux, les associations ou les institutions gouvernementales, ont en commun leur investissement dans l'apprentissage des compétences liées aux nouvelles technologies et à l'univers du jeu vidéo.

En particulier, les partenariats dans notre métier d'Edition sont nombreux :

Au niveau National :

- NACON est membre de divers syndicats du jeu vidéo et peut ainsi représenter ponctuellement l'industrie du jeu vidéo, notamment lors de conférences, en expliquant les mécanismes concourant à la création, au développement et à l'édition des jeux vidéo :
  - NACON est membre du syndicat professionnel de l'industrie du jeu vidéo SELL.
  - La Directrice générale du studio Spiders est présidente au Conseil d'Administration du SNJV (Syndicat National du Jeu vidéo)

Au niveau Régional :

- Notre Directeur de l'Edition a été le président fondateur de l'association « Game Industry North » (GAME IN) pendant quatre ans et reste toujours un membre actif pour cette association qui regroupe aujourd'hui une trentaine d'entreprises régionales de la filière de jeux vidéo et qui organise de nombreuses conférences sur des thèmes divers et variés.
  Il est devenu également en 2021 membre du Comité Métropolitain du Numérique sous le patronage d'Akim Oural (Conseiller Métropolitain Délégué à l'Innovation et au Numérique)
  Il s'est également engagé avec *Capital Games*, une association professionnelle régionale de la filière Jeux-vidéo en Ile de France qui compte en son sein 150 à 160 entreprises partenaires qui interviennent dans le cadre d'un dispositif de mentorat

- NACON accueille des délégations de start-ups afin qu'elles puissent présenter leurs produits voire se créer un réseau d'affaires.

Les filiales étrangères sont également investies dans leurs communautés :

- Bigben Benelux adhère à l'organisation L''Union Belge des Annonceurs (UBA).
- Bigben Italia fait partie d'IDEA (Italian Interactive Digital Entertainment Association) ex-AESVI (association des éditeurs et développeurs italiens de jeux vidéo) et s'est associé à CONFINDUSTRIA (Confédération générale de l'industrie italienne), la principale organisation représentative des entreprises italiennes de fabrication et de services.
- Le studio Raceward est associé à IIDEA, Assolombarda et Confcommercio pour soutenir le jeu vidéo en Lombardia.
- Nacon est également membre du syndicat américain ESA ainsi que du syndicat anglais UKIE et du syndicat australien (par le biais du studio nouvellement acquis Big Ant) ainsi que d'associations au Québec (dont la Guilde du jeu vidéo du Québec).

- **Partenariats ou mécénats**

Plusieurs actions de mécénat visent au développement du bien-être de populations défavorisées ou des communautés locales :

- Le studio Spiders a monté au printemps 2020 avec différents acteurs du jeu vidéo et l'association « Loisirs Numériques », le dispositif « la Bourse Jeux Vidéo » qui a pour vocation d'accompagner financièrement et de mentorer des étudiants qui n'ont pas les moyens socio-économiques d'effectuer des études (très coûteuses) de jeu vidéo. La « Bourse Jeux Vidéo » propose ainsi un financement total des frais d'inscriptions, des frais scolaires et du matériel informatique des étudiant(e)s sélectionné(e)s, ainsi qu'une aide au logement et aux transports et un accompagnement par des mentors professionnels. Spiders fait depuis un don annuel à l'association par an pour soutenir dans la durée cette initiative. D'autres studios du Groupe ont également rejoint cette bourse.
- Le studio Ishtar est sponsor d'un événement caritatif en faveur de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

3.4 Consommateurs et utilisateurs finaux [ESRS S4]

S4 - Consommateurs et utilisations	Type d'IRO	Description	Chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques menées pour gérer les risques	Indicateurs	Unités
Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux	Impact négatif, Risque, Opportunité	Impacts négatifs : Mauvaise information des consommateurs Non-protection de la vie privée Risques : Image de l'entreprise Risque d'amende Opportunité : Service après-vente permettant de recueillir des informations des consommateurs utiles pour améliorer nos produits	Chaîne de valeur Aval	Court terme	Conformité aux lois sur la protection des données (RGPD)	-	
Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux	Impact positif, Risque, Opportunité	Impact positif Sécurité des consommateurs finaux lors de l'utilisation des produits Risque : Accident lors de l'utilisation des produits Opportunité : Confiance accrue du consommateur dans nos produits et dans l'entreprise	Chaîne de valeur Aval	Court terme	Certification des usines (ISO 9001) PEGI : système d'évaluation des jeux vidéo créé pour aider les consommateurs à s'informer de chaque type de jeux vidéo à l'aide de différents logos exposés sur leur boîte d'origine.	Obtention des certifications ISO 9001	

3.4.1.1 Politiques relatives aux consommateurs et utilisateurs finaux[S4-1], processus d'interaction [S4-2] et actions menées[S4-4]

- **Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux**

  - Protection des données privées

Afin de réduire les risques associés à la collecte de données personnelles des donneurs d'ordres et de leurs clients, le Groupe a renforcé ses processus et outils, en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Cette conformité repose sur l'élaboration d'une politique globale et stratégique de gestion des données personnelles, basée sur le principe de minimisation de la collecte des données, avec des finalités déterminées et légitimes. Un personnel dédié est mobilisé pour traiter les questions relatives au droit à la vie privée et au respect du RGPD.

De plus, une attention particulière est portée à la sécurité des systèmes d'information, par lesquels transitent les données personnelles.

  - Service après-vente

Un service après-vente est en place afin d'assister les consommateurs finaux dans l'utilisation des produits et de recueillir leurs remarques. Ces observations sont rigoureusement consignées puis prises en compte par le service développement afin d'augmenter sans cesse la satisfaction du consommateur.

- **Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux**

Pour assurer la sécurité de ses produits, NACON dispose dans les usines sous-traitantes d'une organisation et de processus exigeants. Le groupe mobilise des équipes dédiées au suivi et à la mise en œuvre des normes, des réglementations et des règles internes.
La sécurité est prise en compte dès la conception des produits : un produit doit répondre aux exigences nationales sur la sécurité du marché auquel il est destiné et également à des exigences internationales. De ce fait, les produits excèdent souvent les exigences locales sur la sécurité.
Avant la mise sur le marché, tous les produits doivent réussir un programme complet de qualification sur la sécurité des produits. Ces tests permettent d'évaluer les risques potentiels : physiques, chimiques et d'inflammabilité. Tous nos produits sont ainsi conformes aux exigences de la Communauté Européenne, tout comme aux dispositions légales et réglementaires, et sont vérifiés par des laboratoires d'essais indépendants.

NACON respecte scrupuleusement les normes en vigueur qui couvrent la sécurité électrique et d'utilisation de ses produits, et se conforme aux directives ROHS (Restriction sur l'usage de certaines substances dangereuses), DEEE (Déchets d'équipement électriques et électroniques) et au règlement REACH (Système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques) pour les produits concernés.

Le Groupe s'engage dans la santé et la sécurité de ses consommateurs par l'intermédiaire des syndicats professionnels de l'industrie du jeu vidéo tel que le SELL en France.

Les équipes « software » travaillent en étroite relation avec les organismes de notation et de protection des consommateurs, dont les plus importants sont :

- PEGI (Pan European Game Information) pour l'Europe ;
- ESRB (Entertainment Software Rating Board) pour les États-Unis ;
- OFLC (Office of Film and Literature Classifi cation) ou COB pour l'Australie ;
- USK (Unterhaltungssoftware Selbstkontrolle – en français, Auto-contrôle des logiciels de divertissement) pour l'Allemagne ;
- CERO (Computer Entertainment Rating Organization) pour le Japon.

Ces organismes permettent d'informer les consommateurs de la nature des produits et de l'âge recommandé pour les utiliser en établissant des systèmes de classification par âge destinés à garantir

un étiquetage clair des contenus des jeux vidéo par classe d'âge en fonction du contenu.
Chaque organisme est indépendant et fonctionne de façon différente.
D'autre part, en France les produits contiennent, conformément au décret du 23 avril 1996, un avertissement sur les risques d'épilepsie. Ces informations sur les risques similaires sont souvent relayées sur les packagings ou dans les notices jointes aux produits.

3.4.1.2 Procédures visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations [S4-3]

Si un client constatait un risque par rapport à nos produits, les canaux à sa disposition et indiqués sur tous nos packagings sont les suivants :

- Par téléphone en utilisant les numéros de téléphone proposés selon les pays
- Par mail, à l'adresse de notre service consommateur : support.fr@nacongaming.com
- Après de nos distributeurs

A ce jour le groupe n'a pas connaissance de telle constatation et aucun produit commercialisé n'a fait l'objet d'un rappel pour cause de risque pour le consommateur.

3.4.1.3 Objectifs fixés pour gérer les incidences [S4-5]

Nacon attache une importance primordiale à la sécurité et à l'information des consommateurs de ses produits, même si l'entreprise ne s'est pas fixé d'objectifs quantifiables sur ces aspects.

4. INFORMATIONS DE GOUVERNANCE

4.1 Conduite des affaires [ESRS G1]

G1 - Conduite des Affaires	Type d'IRO	Description	Chaîne de valeur	Horizon temporel	Politiques menées pour gérer les risques	Indicateurs	Unités
Gestion des relations avec les fournisseurs	Relations durables avec les fournisseurs, éthique des affaires	Impact positif : Relations durables avec les fournisseurs, éthique des affaires Risques : Perte de partenariats importants Risque de litige Risque de controverse Opportunité : Stabilité des relations avec nos partenaires (relation de confiance et de long terme)	Chaîne de valeur Amont	Moyen terme	Code de conduite Mise en place d'une charte d'achat responsable	Part de fournisseurs ayant signé la charte d'achats responsable	%

4.1.1.1 Politiques de conduite des affaires et de culture d'entreprise [G1-1]

NACON rappelle l'obligation de loyauté dans les contrats de travail et souligne l'importance de ce principe au moment de l'embauche des nouveaux salariés.
Les procédures anti-corruption mises en place par le Groupe prennent plusieurs formes :

- Un document de prévention « anti-Fraude » est communiqué chaque année aux salariés du Groupe.
- La Trésorière du Groupe a accès aux positions bancaires journalières des filiales
- Des mentions concernant le devoir de loyauté sont indiquées dans les contrats de travail

4.1.1.2 Gestion des relations avec les fournisseurs [G1-2]

- Lors de la sélection d'un nouveau sous-traitant important, l'usage est de mettre en place soit des procédures d'appels d'offres nécessitant plusieurs niveaux d'approbation pour leur validation soit d'obtenir a minima trois offres fournisseurs
- Le filiale hong-kongaise fait signer un formulaire « Gift and Gratuities » à ses fournisseurs et usines partenaires stipulant le fait que Nacon n'acceptera aucun cadeau ou aucune gratuité.

Le groupe NACON respecte la loi française SAPIN II – volet anti-corruption : En accord avec les 8 mesures préconisées par l'Agence française Anti-corruption (AFA), les mesures suivantes ont ainsi été décidées et déployées au sein du Groupe et de ses filiales françaises et étrangères dans le respect imposé par la réglementation française et continueront à être déployées au sein des nouvelles filiales à l'avenir :

- Cartographie des risques anti-corruption
- Adoption d'un code de conduite anti-corruption intégré au Règlement intérieur
- Mise en place d'un dispositif d'alerte type « lanceur d'alerte/whistleblower »

ALERTE(S) RECUE(S)	31/03/2025	31/03/2024	31/03/2023
Nombre d'alerte(s) reçue(s)	0	0	0

Aucune alerte n'a été recensée au cours des 3 derniers exercices.

- Mise en place de procédures d'évaluation des partenaires
- Mise en place de procédures de contrôles comptables et d'un dispositif de contrôle et d'évaluation interne anti-corruption
- Déploiement d'un module de formations « anti-corruption » appuyées sur des diapositives compréhensibles à destination des salariés concernés de toutes les filiales du Groupe.

- **Charte d'achats responsables**

Nacon a mis en place une charte d'achats responsables qui engage les partenaires du groupe à mettre en place des actions visant à promouvoir une plus grande responsabilité sociale et environnementale.

A travers cette Charte, les usines signataires se sont engagées à dresser chaque année un bilan des actions de progrès qu'elle aura entreprises.

Cette charte d'achat fournisseur a été signée par 100% des usines partenaires du groupe NACON.

4.1.1.3 Pratiques de paiement [G1-6]

En France, la Loi de Modernisation de l'Économie (LME), promulguée le 4 août 2008, vise à stimuler la croissance économique des petites et moyennes entreprises (PME). L'un des aspects clés de cette loi concerne la réduction des délais de paiement entre entreprises, afin d'améliorer la gestion de la trésorerie des PME et de renforcer les relations client-fournisseur. Par défaut, le délai de paiement entre professionnels est fixé à 30 jours mais les parties peuvent convenir d'un délai de paiement plus long,

ne pouvant toutefois excéder 60 jours calendaires à partir de la date d'émission de la facture.

Les délais de paiement standards par catégorie de fournisseurs sont les suivants :

Délais de paiement	Nombre de jours
Marchandises	60
Prestations de service	60
Transports	30

Le délai moyen pour le paiement des fournisseurs pour l'ensemble des sociétés du groupe a été de 50 jours en 2024/25.

Aucune procédure judiciaire n'est en cours pour des retards de paiement.

4.1.1.4 Les actions engagées pour la prévention de l'évasion fiscale et leurs résultats

Le Groupe s'assure, en matière de prix de transfert, d'être en conformité avec les principes BEPS de l'OCDE, et dispose ainsi d'une documentation complète (« master file » et « local files ») lui permettant de justifier du caractère de pleine concurrence de ses transactions intra-groupe et de leur régularité fiscale.

4.1.1.5 Lien Nation-Armée

Le groupe n'a pas mené d'action particulière visant à promouvoir le lien Nation-armée et à soutenir l'engagement dans les réserves.

5. NOTE METHODOLOGIQUE [ESRS2.BP-1, BP-2, GOV-4]

Nacon publie pour la première année ses informations en matière de durabilité conformément à la directive européenne 2022/2464/UE du 14 décembre 2022 « CSRD » (Corporate Sustainability Reporting Directive), transposée en droit français à la suite de la publication de l'ordonnance 2023-1142 du 6 décembre 2023, et applicable à Nacon SA et ses filiales en France et à l'étranger.

Cette Directive remplace la précédente Non-Financial Reporting Directive (NFRD), pour laquelle Nacon publiait les années précédentes une Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF). L'analyse des risques présentée précédemment dans la DPEF a été remplacée par une analyse de double matérialité, portant d'une part sur les impacts de Nacon sur les personnes et l'environnement, et d'autre part sur les risques et opportunités financiers liés à chaque thème de la durabilité.

Nacon applique en première année les mesures de progressivité règlementaires. Le Groupe peut publier par ailleurs de façon volontaire certaines informations complémentaires aux informations obligatoires exigées par les ESRS, lorsqu'elles répondent à des enjeux de durabilité matériels pour l'entreprise ou à des attentes de parties prenantes.

5.1 Période et calendrier de reporting

Les informations collectées couvrent la période du 1er avril de l'année N-1 au 31 mars de l'année N.

La collecte puis la validation des informations extra-financières suit le calendrier suivant :

Période	Activité
Début mars N	Instructions envoyées aux entités contributrices un mois avant la clôture annuelle
Au cours du mois d'avril N	Remontée des informations qualitatives et quantitatives
Fin avril N	Consolidation des informations et rédaction du projet de rapport de durabilité
Début mai	Audit des commissaires aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité
Fin mai ou début juin N	Conseil d'administration approuvant les résultats

5.2 Périmètre

Le périmètre du rapport de durabilité de Nacon SA et ses filiales correspond à celui des états financiers consolidés IFRS. La liste des entités est présentée en annexe des comptes consolidés.
Les mentions « Groupe » ou « Nacon » du rapport de durabilité font référence à Nacon SA et ses filiales, en France et à l'étranger.

5.3 Rôles et responsabilités, Méthodes de collecte / contrôle / consolidation

Les informations sont collectées de manière centrale ou auprès de chaque entité incluse dans le périmètre de reporting extra-financier, à partir des sources suivantes : extractions des systèmes de gestion, fichiers de suivi sous Excel, factures, etc.

Les informations reportées par les filiales sont collectées par les responsables administratifs des filiales sur la base d'un reporting élaboré par la Direction RSE de Nacon. Au sein des filiales, les responsables administratifs collectent les informations auprès des interlocuteurs responsables des thématiques concernées. Un logiciel centralisateur a été implémenté au sein du Groupe afin de consolider les données de manière fiable. Des contrôles de cohérence automatiques sont intégrés à l'outil lors de la saisie.
Les informations sont contrôlées et validées par la Direction RSE du Groupe.

5.4 Contrôles externes

L'Organisme Tiers Indépendant (OTI) du Groupe Nacon pour l'exercice 2024/25 est le cabinet Fiduciaire

Métropole Audit (FMA) représentée par Monsieur François DELBECQ.

Ce cabinet assume la mission d'audit définie par les articles L.225-102-1 et R.225-105-2 du Code de commerce, qui consiste à vérifier la conformité et la sincérité du rapport de durabilité.

5.5 Limitation de périmètre et précisions méthodologiques

5.5.1.1 Limitations de périmètre

Information	Périmètre
Indicateurs environnementaux	
Déchets de papier/carton consommés et recyclés	Les déchets de papier et carton recycles sont limités au périmètre de l'entrepôt logistique de Lauwin-Planque de sa maison mère Bigben Interactive (unique véritable entrepôt du groupe, les autres filiales n'étant que des bureaux), ainsi qu'aux quelques filiales du groupe (notamment les filiales allemande, italienne et de Hong Kong) recyclant leurs cartons/papiers de manière habituelle.
Tous indicateurs environnementaux	Toutes les sociétés du groupe font partie du périmètre de ce rapport.

Information	Périmètre
Indicateurs sociaux	
Tous indicateurs sociaux	Toutes les sociétés du groupe font partie du périmètre de ce rapport.

5.5.1.2 Précision méthodologique

Concernant les données sociales :

Information	Description
Effectif fin de période et répartition par : - Sexe - Age - Zone géographique	Nombre d'employés inscrits au registre de la paie au 31 mars de l'année N en contrats à durée indéterminée et à durée déterminée. Sont inclus les employés en congé parental, congé maternité ou congé pour longue maladie, et les alternants (contrats d'apprentissage et contrats professionnels). Sont exclus les mandataires sociaux non-salariés, les stagiaires, les intérims, les employés partis en pré-retraite et les employés en congé sabbatique. Les rares employés français disposant de deux contrats de travail pour deux entités françaises distinctes du groupe ont été considérés chacun comme 2 effectifs dans le respect de la loi française. Les zones géographiques définies sont les suivantes : France, Reste de l'Europe, Amérique, Océanie, Asie.
Embauches externes	Nombre d'employés recrutés en CDI et CDD, Apprentis et Alternants, Intérims entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N. Les renouvellements de CDD ainsi que les transformations de contrats ne sont pas associés à de nouvelles embauches.
Départs	Nombre d'employés en CDI et CDD, Apprentis et Alternants, Intérims ayant quitté l'entreprise entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N à l'initiative de l'entreprise (raison économique, faute grave, rupture conventionnelle, rupture période d'essai CDD/CDI, fin de CDD) et à l'initiative du salarié (démission) Les transferts entre différentes entités sont considérés comme des sorties.
Rotation des effectifs	Nombre de départs volontaires divisé par effectif à la clôture. Le ratio « Rotation des effectifs par genre » est décomposé entre hommes et femmes.
Absentéisme total et ventilation : - Congés maladie - Accidents du travail et de trajet - Congés sans solde	Nombre de jours d'absence pour les différentes catégories calculées en jours ouvrés entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N. L'indicateur « taux d'absentéisme » se calcule en divisant le nombre de jours total d'absence mentionné ci-dessus par l'effectif en fin de période et par un nombre de jours ouvrés de 235 jours.

Rémunérations de l'exercice	Le montant des rémunérations correspond à la masse salariale brute en comptes consolidés relatives des effectifs. Elle inclut les catégories suivantes : rémunération brute, congés payés, indemnités, avantages divers, prime intéressement et participation L'indicateur « rémunération moyenne par salarié » se calcule en divisant le montant des rémunérations mentionné ci-dessus par l'effectif en fin de période.
Taux de fréquence d'accidents du travail	Le Taux de fréquence d'accidents du travail se calcule avec la formule : (Nombre total d'accident de travail / nombre d'heures travaillées) * 1 000 000 Le nombre d'heures travaillées correspond au nombre réel de jours travaillés par les salariés * le nombre d'heures de travail hebdomadaire
Taux de gravité des accidents du travail	Le Taux de gravité des accidents du travail se calcule avec la formule : (Nombre de jours d'arrêt dû à des accidents de travail/Nombre d'heures travaillées) * 1 000 Le nombre d'heures travaillées correspond au nombre réel de jours travaillés par les salariés * le nombre d'heures de travail hebdomadaire
Charges sociales	Le montant des charges sociales correspond aux cotisations patronales (sécurité sociale, pôle emploi, retraite, prévoyance, mutuelle, médecine du travail, frais du comité d'entreprise, formation continue, participation titres restaurant, effort construction, taxe apprentissage).
Accidents du travail avec arrêt	Nombre d'accidents du travail reconnu comme tel par les autorités ayant eu lieu entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N et ayant entraîné un arrêt de travail.
Accidents du travail sans arrêt	Nombre d'accidents du travail reconnu comme tel par les autorités ayant eu lieu entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N n'ayant pas entraîné un arrêt de travail.
Accidents de trajet	Nombre d'accidents de trajet reconnu comme tel par les autorités ayant entraîné ou non un arrêt de travail entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N.
Pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation	Le pourcentage est calculé de la manière suivante : Dépenses de formation dès l'exercice / Rémunération de l'exercice
Dépense de formation	Montant en euros des dépenses associées aux efforts de formation. Les dépenses prises en compte incluent le coût des prestations facturées par des prestataires externes dans le cadre de formations délivrées aux salariés ainsi que les frais de déplacement (transport, hébergement, repas) associés à des formations suivies ainsi que les coûts salariaux chargés. Les dépenses de formation au titre de l'année N sont les dépenses réalisées par l'ensemble des collaborateurs présents au 31 Mars de l'année N. Les dépenses des collaborateurs ayant quitté l'entreprise ne sont pas prises en considération. Les formations peuvent être réalisées en présentiel ou à distance.
Salariés formés	Nombre de participants (CDI et CDD) aux sessions de formation faisant l'objet d'une convention au cours de l'année calendaire N - 1 pour les sociétés françaises et année fiscale pour les autres sociétés. Les données sont issues des conventions signées avec les prestataires en charge de la formation. Un participant est comptabilisé autant de fois qu'il aura suivi de formations. Les salariés formés au titre de l'année N sont les collaborateurs présents au 31 Mars de l'année N. Les collaborateurs ayant quitté l'entreprise ne sont pas comptabilisés. L'indicateur « % de l'effectif moyen ayant été formé » se calcule en divisant le nombre total de salariés formés mentionné ci-dessus par l'effectif en fin de période.
Heures de formation	Nombre d'heures de formation faisant l'objet d'une convention suivies par les employés (CDI et CDD) au cours de l'année calendaire N -1 pour les sociétés françaises et année fiscale pour les autres sociétés. Les données sont issues des conventions signées avec les prestataires en charge de la formation. Les heures de formation comptabilisées au titre de l'année N sont les heures réalisées par les salariés inscrits dans les effectifs au 31 Mars de l'année N. Les heures de formations suivies par les collaborateurs ayant quitté l'entreprise ne sont pas prises en compte. L'indicateur « Nombre d'heures de formation moyen par salarié » se calcule en divisant le nombre total d'heures de formation mentionné ci-dessus par l'effectif en fin de période.
Nombre d'heures de formation moyen par salarié	Le Nombre d'heures de formation moyen par salarié se calcule avec la formule : Nombre total d'heures de formation / effectif total au 31 mars N
Nombre de formations moyen par salarié	Le Nombre de formations moyen par salarié se calcule avec la formule : Nombre de formations / effectif total au 31 mars N

Pourcentage de l'effectif ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation annuel	Salariés ayant bénéficié d'un entretien d'évaluation annuel : Pour les filiales françaises : au cours de l'année calendaire N - 1 Pour les autres filiales : entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N / effectif fin de période de l'année N
« Top managers » et « Managers »	Les Top Managers se définissent comme les membres du Comité de Direction du Groupe incluant les directeurs des filiales. Un manager se définissant comme une personne ayant des responsabilités importantes dans l'entreprise et étant responsable hiérarchiquement d'au moins une personne (incluant également les stagiaires non pris en compte dans les effectifs)

Concernant les données environnementales

Information	Description
Consommation d'eau	Consommation d'eau en m^3 entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N. Les données sont issues des factures du fournisseur d'eau ou de relevés de compteur.
Achats de papier	Achats de papier et carton mesurés en kg entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N. Par convention, le Groupe considère que les achats de papier de l'exercice sont consommés sur l'exercice. A noter que l'activité de l'entrepôt logistique consiste à déballer les produits envoyés par les fournisseurs, les stocker puis les réemballer dans le format souhaité par le client final. Sont donc exclus de ce critère RSE les cartons d'emballage envoyés par les fournisseurs. Néanmoins, ces déchets de cartons étant recyclés, ils se retrouvent en majorité dans le critère sous-mentionné.
Déchets de papier et carton collectés	Déchets de papier et carton mesurée kg entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N. Les données sont issues des prestataires en charge de la collecte des papiers et cartons.
Consommation d'électricité en interne	Consommation d'électricité en kWh entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N. Les données sont issues des factures du fournisseur d'électricité ou de relevés de compteur.
Consommation d'électricité des serveurs hébergés en externe	La consommation d'électricité liée aux datacenters externes se calcule avec la formule : Nombre de serveurs hébergés par des prestataires extérieurs * Temps de mise en marche annuel * Puissance moyenne d'un serveur (environ 0,170kwh selon source ADEME)
Consommation de gaz naturel	Consommation de gaz naturel en m^3 entre le 1er avril de l'année N-1 et le 31 mars de l'année N. Les données sont issues des factures du fournisseur de gaz naturel ou de relevés de compteur.
Emissions de CO_2 scopes 1 et 2 et 3	Le calcul des émissions de CO2 a été réalisé en utilisant le logiciel de calcul du cabinet indépendant O2m, en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC). L'empreinte carbone est obtenue en agré**geant** les émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre induites par ses données d'activités, auxquelles sont associées un facteur d'émission afin d'estimer les émissions induites. Les facteurs d'émission sont issus de la base ADEME. Cet outil évalue les émissions carbone en utilisant la méthode Bilan Carbone®.
Indicateurs de taxonomie verte	Ces indicateurs sont imposés par une nouvelle directive européenne (Règlement Taxinomie) qui favorise des activités économiques durables sur le plan environnemental. Une activité économique est durable sur le plan environnemental si elle respecte les critères suivants : 1/ elle contribue à au moins 1 des 6 objectifs environnementaux 2/ elle ne cause de préjudice à aucun des 6 objectifs environnementaux 3/ elle est exercée dans le respect des garanties sociales minimales (conventions OIT) Les 6 objectifs environnementaux sont : 1/ Atténuation du changement climatique 2/ Adaptation au changement climatique 3/ Protection et utilisation durable de l'eau et des ressources marines

	4/ Transition vers une économie circulaire, gestion et recyclage des déchets 5/ Maîtrise de la pollution 6/ Protection des écosystèmes

Limites méthodologiques des indicateurs

Les indicateurs peuvent présenter des limites méthodologiques du fait :

- de l'absence d'harmonisation des définitions et législations nationales/internationales ;
- de la représentativité des mesures ;
- des modalités pratiques de collecte et de saisie des informations.

5.6 Déclaration sur la vigilance raisonnable

En s'appuyant sur l'analyse de double matérialité et le concept de matérialité d'impact, et en conformité avec la directive CSRD, Nacon a mené une évaluation des risques liés à son devoir de vigilance. Ainsi, Nacon considère que les impacts mis en évidence au cours de cette analyse reflètent ses principaux risques en matière de vigilance. Nacon a mis en place des dispositifs de maîtrise de ces impacts, tant dans ses propres activités que dans celles de ses fournisseurs.

Eléments de vigilance raisonnable	Sections dans le rapport de durabilité
Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	6.1.1, 6.1.3
Collaborer avec les parties prenantes intéressées concernées à toutes les étapes de la diligence raisonnable	6.1.4
Identifier et évaluer les incidences négatives	6.1.5, 6.1.6
Prendre des mesures pour remédier à ces incidences négatives	6.2, 6.3, 6.4
Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	6.2, 6.3, 6.4

❖ Vigilance raisonnable à l'égard des fournisseurs

Le Groupe a recours à la sous-traitance dans le cadre de la production de tous ses produits.

Le groupe Nacon a souhaité associer ses partenaires à une démarche de progrès commune, afin d'identifier les points faibles de la chaîne de production et les évolutions souhaitables en matière de protection de l'environnement, des Droits de l'Homme et des conditions de travail.

Nacon a ainsi mis en place une charte d'achats responsables qui engage les partenaires du groupe à mettre en place des actions visant à promouvoir une plus grande responsabilité sociale et environnementale.

A travers cette Charte, les usines signataires se sont engagées à dresser chaque année un bilan des actions de progrès qu'elle aura entreprises.

Cette charte d'achat fournisseur a été signée par 100% des usines partenaires du groupe NACON.

Par ailleurs, l'entité Nacon Hong Kong mène en Asie des audits de toutes les usines partenaires afin de s'assurer qu'elles respectent leur responsabilité sociétale. Depuis le 1er avril 2017, l'audit social a été rajouté à l'audit qualité appuyé par un formulaire d'audit social.

Les usines font également l'objet de certifications externes sociales et environnementales, dont le détail est présenté en section 6.3.

6. RAPPORT D'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Exercice clos le 31 mars 2025

A l'Assemblée générale de la société NACON,

Le présent rapport est émis en notre qualité de Commissaire aux comptes de NACON. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 mars 2025 incluses dans la section 6 « Rapport de durabilité » du document d'enregistrement universel (ci-après « État de durabilité »).

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, NACON est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte du rapport sur la gestion du groupe. Ces informations ont été établies dans un contexte de première application des articles précités caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes, le recours à des estimations significatives, l'absence de pratiques et de cadre établis notamment pour l'analyse de double matérialité ainsi que par un dispositif de contrôle interne évolutif. Elles permettent de comprendre les impacts de l'activité du groupe sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution des affaires du groupe de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 821-54 du code précité, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par NACON pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées et les conclusions que nous en avons tirées.

A l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par NACON dans le rapport sur la gestion du groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limite de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de NACON, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par NACON en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Notre mission ne porte pas sur les éventuelles données comparatives.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par NACON pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par NACON lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans l'État de durabilité ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par NACON avec les ESRS.

Concernant la consultation du Comité social et économique, prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du Code du travail, nous vous informons qu'à la date du présent rapport, celle-ci n'a pas encore eu lieu.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par NACON pour déterminer les informations publiées.

- *Concernant l'identification des parties prenantes*

Les informations relatives à l'identification des parties prenantes sont mentionnées dans la section 3.1.3.2 « Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2) » de l'État de durabilité.
Nous avons pris connaissance de l'analyse réalisée par NACON pour identifier :

- les parties prenantes qui peuvent affecter les entités du périmètre des informations ou peuvent être affectées par elles, par leurs activités et relations d'affaires directes ou indirectes dans la chaîne de valeur ;
- les principaux utilisateurs des états de durabilité (y compris les principaux utilisateurs des états financiers).

Nous nous sommes entretenus avec la direction et les personnes que nous avons jugé appropriées et avons inspecté la documentation disponible. Nos diligences ont notamment consisté à :

- apprécier la cohérence des principales parties prenantes identifiées par NACON avec la nature de ses activités et son implantation géographique, en tenant compte de ses relations d'affaires et de sa chaîne de valeur ;
- exercer notre esprit critique pour apprécier le caractère représentatif des parties prenantes identifiées par NACON ;
- apprécier le caractère approprié de la description donnée dans la section 6.1.4. « Parties prenantes [ESRS 2.SBM-2] » de l'État de durabilité, notamment en ce qui concerne les modalités de collecte des intérêts et des points de vue des parties prenantes mises en place par NACON ainsi que les engagements pris par NACON auprès de ces parties prenantes dans le cadre de sa stratégie RSE ;

- *Concernant l'identification des impacts, risques et opportunités (« IRO »)*

Les informations relatives à l'identification des impacts, risques et opportunités sont mentionnées dans la section 6.1.5 « Analyse de la double matérialité [ESRS 2.IRO-1&2] » de l'État de durabilité.
Nous avons pris connaissance du processus mis en œuvre par NACON concernant l'identification des

impacts (négatifs ou positifs), risques et opportunités (« IRO »), réels ou potentiels, en lien avec les enjeux de durabilité mentionnés dans le paragraphe AR 16 des « Exigences d'application » de la norme ESRS 1 et le cas échéant, ceux qui sont spécifiques à NACON, tel que présenté dans la section précitée.

En particulier, nous avons apprécié la démarche mise en place par NACON pour déterminer ses impacts et ses dépendances, qui peuvent être source de risques ou d'opportunités.

Nous avons également apprécié l'exhaustivité des activités comprises dans le périmètre retenu pour l'identification des IRO en tenant compte des entités du groupe.

Nous avons pris connaissance du tableau des IRO identifiés et présentés dans la section 6.1.6 « Tableau de synthèse des principaux impacts, risques et opportunités [ESRS 2.SBM-3] », incluant notamment la description de leur répartition dans les activités propres et la chaîne de valeur, et apprécié la cohérence de ce tableau avec notre connaissance de NACON et les éléments présentés aux organes de gouvernance. Nous avons :

- apprécié la manière dont NACON a considéré la liste des sujets de durabilité énumérés par la norme ESRS 1 (AR 16) dans son analyse ;
- apprécié la cohérence des impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par NACON ;

- *Concernant l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière*

Les informations relatives à l'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière sont mentionnées dans la section 6.1.5 « Analyse de la double matérialité [ESRS 2.IRO-1&2] » de l'État de durabilité.

Nous avons pris connaissance, par entretien avec la direction et inspection de la documentation disponible, du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière mis en œuvre par NACON, et apprécié sa conformité au regard des critères définis par ESRS 1.

Nous avons notamment apprécié la façon dont NACON a établi et appliqué les critères de matérialité de l'information définis par la norme ESRS 1, y compris relatifs à la fixation de seuils, pour déterminer les informations matérielles publiées :

- au titre des indicateurs relatifs aux IRO matériels identifiés conformément aux normes ESRS thématiques concernées ;
- au titre des informations spécifiques à NACON.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et règlementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par NACON relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant dans la note 6.5 « Note méthodologique [ESRS 2 BP-1, BP-2, GOV-4] » de l'État de durabilité qui mentionne en particulier, dans le contexte de la première année d'application de la CSRD :

- les limitations relatives au périmètre de collecte des données en lien avec le délai d'intégration des entités du groupe ;
- les incertitudes relatives à certaines estimations qui pourront être affinées lorsque des informations plus pertinentes seront disponibles,
- les raisons pour lesquelles certains indicateurs, en particulier ceux prévus par les normes ESRS thématiques E1 Changement climatique, E2 Pollution, E4 Biodiversité et écosystèmes, E5 Économie circulaire, S1 Personnel de l'entreprise et G1 Conduite des affaires, ne sont pas ou partiellement publiés.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans l'État de durabilité, avec les exigences de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce, y compris avec les ESRS.

- *Informations fournies en application de la norme environnementale ESRS E1*

Les informations publiées au titre du bilan d'émission de gaz à effet de serre sont mentionnées au paragraphe 6.2.1.3 « Emission de GES et suivi de l'efficacité des actions mises en place [E1-2] à [E1-6] » de l'État de durabilité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre, nos travaux ont consisté à :

- apprécier la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés et la chaîne de valeur amont et aval ;
- apprécier le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- prendre connaissance du processus d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par NACON pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécier ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et notamment les scopes 1 et 2 « Consommations d'énergie et mix énergétique » et sur la catégorie « Intrants - biens et matières ; Intrants – services » du scope 3 ;
- concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons :
    - apprécié le processus de collecte d'informations ;
- pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- apprécier le processus de collecte et de traitement des données sous-jacentes à l'établissement du bilan de gaz à effet de serre ;
- vérifier l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

- *Informations fournies en application de la norme sociale ESRS S1*

Les informations publiées au titre du personnel de l'entreprise (ESRS S1) figurent à la section 6.3.1 « Effectifs de l'entreprise [ESRS S1] » de l'État de durabilité.

En ce qui concerne l'élaboration de ces données par NACON, nos principales diligences sur ces informations ont consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes que nous avons jugé appropriées (service des ressources humaines) :
    - prendre connaissance du processus de collecte et de compilation pour le traitement des informations qualitatives et quantitatives visant à la publication des informations matérielles dans l'État de durabilité,
    - examiner la documentation sous-jacente disponible,
    - mettre en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données ;
- apprécier le caractère approprié de l'information et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de NACON.
- apprécier les méthodes et hypothèses utilisées par NACON pour déterminer les informations publiées ;
- examiner, sur la base de sondage, les justificatifs avec les informations correspondantes.

Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations le cas échéant, après application de règles d'arrondis.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par NACON pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérification opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de tels éléments à communiquer dans notre rapport.

Fait à Roubaix, le 27 juin 2025

Le Commissaire aux comptes

FIDUCIAIRE METROPOLE AUDIT

François DELBECQ
Associé

Annexe

Informations qualitatives (actions et résultats) considérées les plus importantes
Politique de promotion interne des collaborateurs et résultats
Avantages sociaux et autres mesures en matière de développement du capital humain
Gouvernance en matière de sécurité
Démarche de prévention des risques auxquels pourraient être exposés les salariés au travail
Actions d'amélioration des conditions de travail
Mesures de réduction des consommations énergétiques
Actions en faveur du recyclage des déchets
Evaluation de l'empreinte carbone de l'activité et actions de réduction associées
Actions pour la prévention de la corruption
Engagements et dispositions prises en matière de respect par les fournisseurs et les sous-traitants des Droi de l'Homme, des Droits du Travail et de l'Environnement.

Indicateurs clés de performance et autres résultats quantitatifs considérés les plus importants
Effectif total en fin d'exercice et répartition par genre
Nombre d'heures de formation moyen par salarié
Rotation des effectifs genré et non genré
Taux d'absentéisme
Part des femmes à des fonctions de management
Pourcentage de collaborateurs handicapés
Taux de fréquence d'accidents du travail
Taux de gravité des accidents du travail
Consommation d'électricité
Consommation de gaz naturel
Consommation de papier carton
Quantité de déchets papier et carton recyclés
Emissions de CO_2 scopes 1, 2 et 3